

Le 4e congrès national de l'Association (Paris, 26-28 novembre 1979)

Un message

pontifical, la présidence active de S. Em. le Cardinal Samoré, Bibliothécaire et Archiviste de la Sainte Eglise romaine, la présence de S. Em. le Cardinal Marty et de plusieurs évêques, celle du directeur général de l'UNESCO et du ministre français de la Culture et de la communication, l'accueil très cordial du maire de Paris, quelque deux cents congressistes (ce congrès aura été "une lumière sur notre route", "une aide pour un travail qui demande une initiation sérieuse et une formation soutenue", une "force pour repartir vers une tâche importante mais obscure et souvent incomprise"), quelque cinq cents participants à la séance plus solennelle organisée à l'UNESCO le mardi 27 novembre (l'intervention du cardinal Samoré, notamment, a produit une profonde impression sur certain universitaire non-chrétien : "comme un livre insoupçonné soudain ouvert devant nos yeux et manifestant l'histoire - ainsi que la présence vivante aujourd'hui au milieu de nous - de l'institution la plus ancienne de l'humanité") et sept délégations étrangères ("c'est notre cause à tous que vous soutenez"), à quoi il convient d'ajouter une exposition de documents d'archives de congrégations féminines (une soixantaine de congrégations avaient réalisé chacune un panneau) : voilà quelques faits et quelques chiffres qui incitaient Bernard Mahieu, conservateur en chef aux Archives nationales, à parler "du succès très remarquable qu'a remporté cette manifestation qui affirme la présence de l'Association parmi les organisations scientifiques les plus solides de notre pays et dont le travail combien positif apparaît comme le prélude des moissons futures".

Par suite de sa coïncidence - voulue - avec les Semaines internationales d'archives 1979 organisées en cette période sous l'égide de l'UNESCO, le 4e congrès national de l'Association des archivistes de l'Eglise de France, tenu à Paris les 26, 27 et 28 novembre 1979, voulait contribuer pour sa part à attirer l'attention sur l'importance et la spécificité des archives de l'Eglise. Aussi bien le thème général de ce congrès était-il : les archives religieuses, élément spécifique du patrimoine de l'humanité. Il est légitime d'affirmer que ce but a été atteint : la notion de "caractère spécifique" à propos des archives religieuses a pénétré les esprits.

La dimension internationale des archives religieuses a été mise en lumière grâce à plusieurs communications (non seulement celles des étrangers, mais aussi celle du P. Mauzaize, archiviste des Capucins de Paris, sur les archives missionnaires) qui ont manifesté l'interdépendance des sources religieuses par delà les frontières des Etats.

Le caractère spirituel des archives religieuses a été mis en lumière par la communication du chanoine Louis Le Floch (archiviste diocésain de Quimper), qui visait aussi à préparer l'"année du patrimoine national" en présentant l'expérience de son diocèse : les archives religieuses et le patrimoine (artistique et culturel) religieux, témoins conjoints de la vie spirituelle.

Le caractère "constant" de la tradition chrétienne vivante, que révèlent les archives de l'Eglise catholique, a été mis en lumière par la conférence (à l'UNESCO) de Jean-Baptiste Duroselle, membre de l'Institut, qui a montré comment les chrétiens "ont un besoin tout particulier de se référer au passé de l'Eglise afin de poursuivre leur action intime dans une fidélité vivante à cette tradition, entre la révolution culturelle et l'intégrisme".

C'est aussi dans la perspective du caractère spécifique des archives religieuses qu'a été envisagée la question des éliminations (dans les archives diocésaines et paroissiales, par l'abbé Bizeau, archiviste diocésain de Chartres; dans les archives personnelles, par le P. Duval, archiviste de la province dominicaine de Paris).

C'est encore dans la même perspective de ce caractère spécifique des archives religieuses qu'a été étudiée, pendant toute la première journée du congrès, un projet de règlement général des archives de l'Eglise en France (souhaité en 1973, lors de la première session d'archivistes ecclésiastiques et religieux). Ce projet a fait l'objet d'une "motion pour la protection des archives de l'Eglise catholique en France". Cette motion a été adoptée à l'unanimité, avec l'appui du cardinal Samoré.

Autre motion adoptée à l'unanimité : celle présentée par l'abbé Molette, président de l'Association, au terme de son intervention à l'UNESCO : "l'institution d'une sorte d'organisme de liaison rassemblant auprès du Saint-Siège les diverses organisations d'archivistes ecclésiastiques et religieux, en vue d'une information et d'une aide mutuelles et afin de manifester d'une manière visible le caractère spécifique des archives religieuses précisément dans cette perspective d'un 'patrimoine commun de l'humanité'."

Enfin, au terme du congrès, a pu être annoncée l'institution - par l'Association - d'un cours de formation archivistique : la première série de cours sera donnée à l'Institut catholique de Paris du 1er au 12 juillet 1980. Afin d'aider à assurer cette formation, le cardinal Samoré a bien voulu annoncer aussi une aide et une collaboration de ses services.

Vers l'avenir

Dans les huit jours qui ont suivi l'annonce de l'institution de ces cours de formation archivistique, près de vingt-cinq inscriptions pour la série de juillet prochain ont été enregistrées. Les inscriptions sont donc closes.

Aussi une seconde quinzaine de cours de formation archivistique est-elle déjà prévue. Elle aura lieu du 22 juin au 3 juillet 1981 à l'Institut catholique de Toulouse, afin de pouvoir particulièrement rendre service au Midi. Les inscriptions sont ouvertes dès la réception de ce bulletin. Et c'est l'ordre d'arrivée des inscriptions qui déterminera celles qui seront retenues. Les suivantes auront priorité pour la série de cours de l'année suivante.

C'est aussi à Toulouse qu'auront lieu en juillet 1981 :

- les 4 et 5 juillet, la session du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines,
- les 6, 7 et 8 juillet, le 5e congrès national de l'Association des archivistes de l'Eglise de France. Un comité local d'organisation est déjà en place; et il a suggéré de prendre pour thème : "Archives et vie de l'Eglise aujourd'hui".

En outre, du 1er au 8 juillet 1981, Toulouse accueillera, augmentée de l'apport des congrégations qui n'avaient pas pu répondre pour le congrès de Paris, l'exposition de documents d'archives des congrégations féminines françaises de vie active.

Préparé en 1967-1969 chez les religieuses et inauguré le 16 décembre 1971 par la création du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines, prolongé par la constitution, le 19 septembre 1973, de l'Association des archivistes de l'Eglise de France (association déclarée à la Préfecture le 10 décembre 1973, J.O. du 22 décembre 1973), le mouvement s'affirme, véritablement national. Maintenant, il est incontestablement bien lancé. En témoignent les réalisations passées, l'intérêt croissant qu'elles suscitent, les efforts qu'elles stimulent. Il reste désormais à intensifier le travail en profondeur, dont le message pontifical du 21 novembre 1979 veut manifester l'importance : en soulignant le "caractère spécifique" des archives ecclésiastiques et religieuses, ce message souligne aussi "la responsabilité des différentes autorités religieuses", ainsi que le rôle des archivistes qu'il veut conforter dans les exigences qui sont les leurs, non seulement pour ce qui concerne leur tâche vis-à-vis des archives tant passées que présentes, mais aussi pour ce qui concerne la communication de ces archives.

Charles MOLETTE



SEGRETERIA DI STATO

N. 27338

DAL VATICANO, le 21 novembre 1979

Monsieur le Cardinal,

L'antiquité du Scrinium Sanctae Romanae Ecclesiae dont l'existence se trouve attestée dès le siècle qui vit la fin des persécutions, montre l'intérêt que l'Eglise manifestait déjà pour la conservation de ses documents. Les hautes fonctions de Bibliothécaire et d'Archiviste de la Sainte Eglise Romaine, que Votre Eminence assume aujourd'hui, attestent à leur tour depuis des siècles que l'Eglise continue à attacher une importance capitale à cette mémoire du passé qu'est l'histoire, et donc aux archives qui permettent d'en recueillir le témoignage.

Aussi le Saint-Père s'est-il réjoui en apprenant que Votre Eminence avait été invitée à présider le Congrès de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France qui a pour thème : "Les archives de source ecclésiastique et religieuse comme élément spécifique du patrimoine de l'humanité". Ce Congrès revêt aussi cette année un intérêt particulier du fait de la séance solennelle organisée à l'UNESCO, en liaison avec les Semaines internationales d'Archives. Sa Sainteté

./.

Monsieur le Cardinal Antonio SAMORE
Bibliothécaire et Archiviste
de la Sainte Eglise Romaine

désire que le présent message aide ces archivistes à se pénétrer toujours mieux de l'importance de la tâche qui leur est confiée au service de l'Eglise.

La nature du christianisme, religion révélée fondée sur le mystère du Christ, imprime un caractère propre aux documents qui concernent la vie de l'Eglise et sa mission universelle. Il en résulte entre autres que les archives ecclésiastiques et religieuses possèdent un caractère spécifique qui marque d'une manière imprescriptible tous leurs fonds, quels que soient leur date, leur forme, leur contenu, les lieux où les vicissitudes de l'histoire ont pu parfois les transférer, l'organisme, diocésain ou religieux, dont ils procèdent.

On voit par là quelle est la responsabilité des différentes autorités religieuses; elles ne sauraient s'en décharger, ni à l'égard des archives anciennes, ni à l'égard des documents journalièrement produits. S'agissant de manifestations de son activité et de sa vie, l'Eglise doit en prendre un soin particulier et ne pourrait ni les vendre ni les aliéner. Au contraire, à l'image de l'intendant fidèle dont parle l'Evangile, elle a le devoir de les sauvegarder, de les accroître et de les transmettre aux générations à venir.

Le droit canonique exprime à diverses reprises, d'une manière qui s'impose toujours, les responsabilités confiées aux archivistes, qui ont un rôle proprement ecclésial à remplir. C'est pourquoi le Souverain Pontife désire adresser, par l'intermédiaire de Votre Eminence, ses vifs encouragements à tous ceux qui se dévouent à cette tâche importante.

Pour les croyants, qui les étudient non seulement au plan scientifique mais aussi à la lumière de la foi, les archives ecclésiastiques témoignent, à travers l'histoire de l'Eglise, de la vie chrétienne des générations qui nous ont précédés; plus largement, elles s'insèrent dans le patrimoine intellectuel, culturel et spirituel de chaque pays et de toute la famille humaine.

Les archivistes conservent donc l'héritage du passé, mettant leur compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents dont ils donnent communication. En outre, lorsqu'ils contribuent, grâce à leur collaboration internationale, à faire se rencontrer et se comprendre les différentes patries et les différentes cultures, il prennent place, eux aussi, parmi les artisans de paix et d'unité entre les hommes.

C'est dans ces sentiments que le Saint-Père adresse son salut déférent et cordial à M. Amadou Mahtar-M'Bow, Directeur général de l'UNESCO, et aux hautes personnalités qui honorent de leur présence ce Congrès de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France. Il demande au Seigneur d'en bénir les participants, ainsi que les efforts de tous ceux qui cherchent à conserver et à mettre en valeur les témoignages du passé pour donner à la société contemporaine, grâce au sens de son histoire, une meilleure compréhension de son présent.

Heureux de vous transmettre ce message, je vous prie d'agréer, Monsieur le Cardinal, l'assurance de mes sentiments de fidèle dévouement.

Agostino Card. Casaroli

A PROPOS D'ARCHIVES DU VATICAN CONSERVEES AUX ARCHIVES NATIONALES

Il peut arriver qu'une étude particulière amène à des trouvailles fortuites : la préparation d'une thèse de doctorat d'Etat sur Duchesne en apporte un exemple susceptible de retenir particulièrement l'attention des archivistes.

Mgr Louis Duchesne fut directeur de l'Ecole française de Rome entre 1895 et 1922, à une époque, donc, où les relations entre l'Eglise et l'Etat français connurent bien des vicissitudes.

Quelle fut la place de Duchesne dans la préparation du rétablissement des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la France en 1921 ? Il est encore difficile de le préciser nettement. Cependant, la position de Duchesne à la tête d'un établissement français abrité sous le même toit que l'Ambassade de France (auprès du Quirinal), comme ses liens avec de nombreuses personnalités du Vatican, le prédisposaient à jouer quelque rôle dans ce domaine. Il est certain, en tout cas, qu'il servit d'intermédiaire dans une négociation qui, précisément, s'est inscrite dans le contexte du rétablissement de ces relations diplomatiques. Il s'agissait, à l'instigation de la France, de restituer des documents conservés par les Archives nationales après la réintégration de 1815 consécutive aux spoliations napoléoniennes.

Le dossier (1) que nous publions ici retrace les étapes essentielles de l'élaboration du projet français :

- Une étude fut menée aux Archives nationales, qui aboutit à la rédaction, le 10 juin 1920, d'une "Note sur les résidus d'archives du Vatican conservés aux Archives nationales de Paris" (document n° 1). Il faut souligner que cette note n'évoque qu'une partie des résidus consécutifs aux spoliations napoléoniennes (2).
- Le 3 juillet 1920, la direction des Archives nationales adressa au Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, une note sur la question : la restitution porterait sur les 675 liasses et registres évoqués dans la note précédente; une initiative de ce genre pourrait provoquer en retour un geste appréciable de la part du Saint-Siège; la personne de Duchesne serait un intermédiaire éventuel et déjà pressenti (document n° 2).

(1) Les documents qui le constituent ont une triple origine :

- Archives nationales AB V^a 14
- Archives du Ministère des Affaires étrangères (Série Z - Europe Saint-Siège 1918-1929).
- Archives de l'Ecole française de Rome.

(2) Il n'est pas question, par exemple, pour ce qui concerne les Archives vaticanes proprement dites, des archives de la Congrégation pour les causes des Saints (cf. Bulletin de l'Association n° VIII-3 à 18); ni, pour ce qui concerne les autres archives romaines spoliées par Napoléon, de celles de l'abbaye de Saint-Paul-hors-les-Murs, de celles des Servites de Marie (cf. Bulletin de l'Association n° IX-28), etc.....

- Au Quai d'Orsay, le dossier fut étudié par Louis Canet. Il insista sur l'avantage qui pouvait résulter des bonnes relations existant entre Duchesne et le cardinal Gasquet, préfet des Archives vaticanes; mais il mit aussi en garde contre le parti qui pourrait être tiré au Vatican d'une négociation trop hâtive (document n°3).

Les réflexions de Canet inspirèrent, datée du 9 octobre 1920, la réponse du ministère, qui introduisit comme condition à la restitution l'exigence d'une "compensation convenable" : il s'agissait donc d'un projet de négociation conçu comme un échange d'archives (document n°4).

- Duchesne fut informé de l'évolution du projet le 22 octobre 1920, lorsqu'à l'Institut il rencontra Langlois, Directeur des Archives nationales.

Quelques jours plus tard, Langlois transmit à Duchesne les éléments du dossier (document n°5). Il est à noter que, si le Directeur des Archives nationales dresse une liste (document n°6) des "manuscripts qui pourraient être demandés au Vatican provenant du fonds de la reine Christine" (3), il insiste sur le fait qu'il ne

(3) Ce fonds regroupe des manuscrits de tous genres, dont la plupart ont appartenu à la reine Christine de Suède (1626-1689), mais dont un quart ne lui a jamais appartenu.

Le premier noyau de la bibliothèque de la reine a été constitué par l'arrivée à Stockholm, entre 1647 et 1649, du butin de la guerre de Trente Ans où Gustave-Adolphe, père de Christine, avait trouvé la mort.

La reine fit ensuite de nombreuses acquisitions (par exemple, en 1648, les manuscrits de Grotius; en 1650, la bibliothèque de Paul et Alexandre Petau, qui contenait beaucoup de manuscrits provenant de monastères saccagés par les Huguenots pendant les guerres de religion; des manuscrits du philologue Nicolas Heinsius; la bibliothèque des Bourdalot, médecins parisiens, etc....)

Cette bibliothèque subit de nombreux bouleversements; elle souffrit notamment lors de l'abdication de la reine, en 1654, date à laquelle Christine quitta clandestinement la Suède, transportant avec elle sa bibliothèque. Une des étapes de la reine et de sa bibliothèque fut Anvers, où fut rédigé un catalogue de la bibliothèque, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque vaticane. Il faut noter que Jean Bolland y consulta alors de nombreux manuscrits (Jean Bolland : 1596-1665 est le jésuite qui donna une impulsion décisive aux Acta Sanctorum, et son nom à l'équipe qui s'y consacra et qui est désormais connue sous le vocable de "Bollandistes"). En 1655, Christine, convertie au catholicisme, se rendit à Rome. Elle joua désormais un rôle important dans la société romaine, fut liée aux différents papes, laissa tous ses biens, à sa mort, au cardinal Decio Azzolino qui mourut quelques mois après elle. Le neveu du cardinal vendit la bibliothèque, qui avait été installée au palais Riario (devenu palais Corsini) et qui avait continué de s'enrichir, au cardinal Pietro Ottoboni, devenu pape sous le nom d'Alexandre VIII en 1689.

Le pape conserva 240 manuscrits pour sa bibliothèque privée et 72 manuscrits furent choisis pour les Archives vaticanes (le sort de ces derniers est parfois difficile à suivre : quelques-uns ont été réintégrés dans le fonds de la Reine, d'autres, après des vicissitudes, dans le fonds Ottoboni); les 1900 manuscrits restant constituèrent le fonds de la Reine proprement dit. Les manuscrits conservés par le pape entrèrent avec sa bibliothèque à la Bibliothèque vaticane en 1740.

s'agit pas d' "un projet d'échange proprement dit, car il n'est pas question de troc [...mais d'un projet d'échange de bons procédés."

Au sujet de cette liste trouvée aux Archives nationales, un problème est soulevé; car cette liste ne correspond pas exactement à celle qui est conservée dans les papiers Duchesne à l'Ecole française de Rome. Cette dernière, écrite de la main de Duchesne ne retient que 7 des 9 recueils indiqués au départ. La question est évidemment de savoir si Duchesne a estimé devoir prendre l'initiative de cette modification ou si la note conservée aux Archives nationales correspond à un premier projet qui aurait été légèrement modifié au moment d'être envoyé à Rome.

Toujours est-il que c'est très vraisemblablement cette liste plus restreinte qui est transmise par Duchesne au cardinal Gasquet avec les éléments du dossier.

- Quelques semaines plus tard, le cardinal Gasquet fit remettre à Duchesne une note officieuse (document n°7), dont il avait confié la rédaction à l'administration des archives et bibliothèques du Vatican.

Le Saint-Siège ne pouvait pas méconnaître les difficultés que présentait une telle solution.

Tout d'abord, à l'époque, le Saint-Siège estimait qu'il ne jouissait pas de la pleine liberté pour un échange de ce genre (Duchesne pense que c'est parce que la question romaine était toujours pendante : cf. document n°8). De plus, les manuscrits retenus comme "compensation convenable" étaient des manuscrits bien connus, qui faisaient intégralement partie depuis des siècles des collections vaticanes. Si les Archives vaticanes acceptaient ainsi de s'en dessaisir, d'autres requêtes ne risquaient-elles pas d'être présentées par d'autres pays ? En outre, si l'on envisageait d'engager des négociations aboutissant à un échange, le Saint-Siège pouvait-il agir comme s'il ignorait d'autres fonds, non moins importants que ceux dont il était question et qui se trouvent aussi à Paris ? La note mentionnait notamment plusieurs registres pontificaux (conservés dans les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale). Or, si le Saint-Siège évoquait ces autres fonds, cet-

(suite de la note 3) :

Le fonds de la Reine constitua un fonds ouvert et s'augmenta de nombreux manuscrits qui y furent entreposés pour des raisons de commodité (exemples : manuscrits adressés au Maître du Sacré-Palais pour l'obtention de l'imprimatur; manuscrits de Sant'Andrea della Valle, en 1696; manuscrits de Saint-Silvestre au Quirinal, en 1705; volumes offerts ou achetés sous Innocent XII (1691-1700), Clément XI (1700-1721), Benoît XIII (1724-1730), Clément XII (1730-1740), Benoît XIV (1740-1758).

Lors de la Révolution française, 70 manuscrits latins et 3 manuscrits grecs furent saisis et apportés à Paris; 2 y restèrent en 1815, dont l'un semble perdu.

(cf. l'article de Jeanne Bignami Odier : "Le fonds de la reine Christine à la Bibliothèque vaticane", publié dans Collectanea Vaticana in honorem Anselmi M. Card. Albareda, Studi e Testi 219, Cité du Vatican, 1962, pp. 159-189).

te question ne manquerait pas de se heurter à une opposition telle que des négociations engagées à l'amiable en arriveraient à provoquer un dissentiment qu'il fallait donc éviter de faire surgir. Serait-il néanmoins possible d'obtenir d'une autre façon la restitution proposée par le gouvernement français ? A cette époque, on ne pouvait que le souhaiter, mais sans entrevoir les modalités concrètes d'une solution de rechange.

- Le 5 janvier 1921, la note du cardinal Gasquet fut transmise au Directeur des Archives nationales par Duchesne qui n'interprétait pas la position du Saint-Siège comme un "dernier mot". S'arrêtant surtout sur le premier point de la note - manque de liberté du Saint-Siège - Duchesne suggérait des consultations à un plus haut niveau (document n°8).

- Quant à la Direction des Archives nationales, tout en soulignant l'impossibilité d'une restitution intégrale, elle ne fermait pas la porte à la possibilité d'envisager d'autres modalités concrètes (document n°9).

- Le document n°10 montre que la question fut reprise en 1925.

Le dossier que nous présentons ici laisse évidemment encore sans réponse un certain nombre de points d'interrogation :

- Tout d'abord, le dossier ne permet pas de préciser qui fut à l'origine de l'idée de restitution.

- Quant à la question de la "compensation convenable", elle mérite aussi de retenir l'attention. Au départ, la Direction des Archives nationales met en évidence, comme susceptible de développer de bons rapports avec le Saint-Siège, l'idée de restitution. Ce projet de restitution se transforme ensuite, au Quai d'Orsay, en projet d'échange. Et peut-être, dans cette perspective, est-il significatif que dans la minute de la réponse du ministère (document n°4), on ait substitué au mot "entente" le mot "accord" (4).

De qui vint, au Quai d'Orsay l'idée de "compensation convenable" ? S'il est certain que les consultations faites auprès de Canet inspirèrent en substance la réponse du ministre, il reste que cette expression ne se trouve pas sous sa plume. Peut-être l'accent mis sur la compensation est-il à mettre en rapport avec le caractère de précédent que revêtirait, vis-à-vis d'autres puissances, cette opération. A cet égard, il est possible de relever que la note de la Direction des Archives laisse apparaître une nuance entre le cas du Saint-Siège (avec qui on traite en forme de geste gracieux, d' "échange de bons procédés") et celui d'autres puissances (avec qui on traite en termes de compensations ou d'échanges).

(4) Peut-être est-il possible de préciser les distinctions suivantes :

- un geste gracieux correspond à une initiative d'un des partenaires et procède de sa noblesse d'âme

- une entente est plutôt une convention au niveau d'orientations générales, laissant à chacun une certaine liberté de manoeuvre

- un accord implique plutôt la poursuite d'un but précis : c'est alors le résultat qui est visé, sans qu'il y ait nécessairement harmonisation au niveau des principes.

Il est à souhaiter que les recherches ultérieures permettent, s'il est possible, d'éclaircir quelques-uns au moins des points qui restent encore dans l'ombre.

Document n°1

NOTE

sur les résidus d'archives du Vatican conservés aux
Archives Nationales de Paris.

Les documents provenant des archives du Vatican qui se trouvent actuellement aux Archives nationales comprennent :

1° Une série de registres de comptes (Chambre apostolique) et de copies d'actes émanés de la chancellerie pontificale de 1435 à 1773, c'est-à-dire d'Eugène IV à Clément XIV; 76 registres. Tous ont été dépouillés de leur reliure; beaucoup sont incomplets ou détériorés par suite des accidents de route (a) dont ils eurent à pâtir pendant le voyage de Rome à Paris.

2° Une suite de registres de la chancellerie de Grégoire XIII et d'Urbain VIII, de 1572 à 1647 : 101 registres déreliés qui ont aussi souffert des mêmes accidents. Ils n'offrent pas moins un puissant intérêt pour les Archives du Vatican qui n'en possèdent même pas de copie; la lacune est formellement constatée dans le petit inventaire des registres pontificaux, imprimé à Rome en 1884 (p. 121), par les soins de l'archiviste D. Gregorio Palmieri.

3° Une suite complète de petits registres de format allongé, reliés en parchemin, en parfait état de conservation, contenant les décisions des séances de la congrégation des Evêques et Réguliers, divisés en 3 séries : Episcoporum, Regularium, Monialium, en tout 478 registres, de 1594 à 1809.

Tous ces documents ont été, en mai 1909, mis dans des cartons et classés sous la cote L. 24 à L. 162 à la suite du titre I (Preliminaires) de la série L, parmi les numéros qu'une transformation de classement avait laissé vacants.

Il faut y ajouter 4 cartons de résidus (L. 163 à 166) et 2 cartons renfermant des minutes de bulles sur petits rouleaux de papier, du XVIIe au XVIIIe siècles (L. 167a et b).

Des registres de plus grande taille qui n'ont pu trouver place dans les cartons ont été classés à la suite de la série LL. Ce sont :

1 grand registre relié en parchemin intitulé : Commissiones de 1693 à 1707 (LL 1723).

1 registre avec sa reliure ancienne, intitulé : Status animarum Almae Urbis, dressé par de Pretis, archiviste du Vatican, de 1590 à 1725.

1 registre semblable, mais incomplet et dérelié, pour les années 1695-1771 (LL. 1724 1-2).

Ces deux derniers registres sont d'un grand intérêt pour la ville de Rome. M. L. Célrier a publié une note à ce sujet dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. LXXVII, 1917, p. 493-4. 5 grands volumes, dont 2 plans coloriés récemment reliés, formant le terrier des possessions de l'abbaye de Sainte Sophie à Bénévent à Fragnetto l'Abbate et Botticella (LL. 1725-1729) en 1713 et 1742.

(a) La minute portait : "accidents d'humidité".

Au total on a 669 articles, s'étendant de l'année 1435 à l'année 1809.

On doit considérer aussi comme provenant des Archives du Vatican les minutes de suppliques en cour de Rome renfermées dans les cartons M.879 à M.884. Ces suppliques, au nombre de plusieurs milliers, portent, avec des apostilles et des annotations, la mention d'enregistrement et le renvoi au registre (XVIIe-XVIIIe s.)

(Archives de l'Ecole française de Rome. La minute de cette note, Archives nationales AB V^{cl}14, porte la date du 10 juin 1920).

Document n° 2

Direction des Archives

le 3 juillet 1920

Note pour M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères (personnellement).

Au commencement du XIX^e siècle, Napoléon Ier a fait amener (a) aux Archives nationales, à Paris, les archives de la plupart des Etats vaincus par lui. Celles du Saint-Siège, entre autres, ont été déposées alors au Palais Saubise.

Elles ont été rendues en 1814-1815, contre décharge en règle. Mais, dans la hâte des opérations, des fragments de cette magnifique collection sont restés aux Archives nationales, sans qu'on l'ait voulu. On s'en est aperçu plus tard. Ils y sont encore. Ce fait est à peu près ignoré (b). Il paraît l'être même de l'Administration actuelle des Archives pontificales (c).

Or ces fragments sont considérables : environ 675 articles (liasses ou registres), de 1435 à 1809. Mais ils n'intéressent pas du tout l'histoire de France. Les principales séries sont des Comptes de la Chambre apostolique, des registres de la Chancellerie, des registres d'un grand prix pour l'histoire administrative de la ville de Rome du XVI^e au XVII^e s., des Suppliques en Cour de Rome, etc.

Cela posé (d), on se demande s'il n'y aurait pas lieu de rendre spontanément aux Archives du Vatican ces 675 articles qui lui ont appartenu et qui sont entre nos mains par suite d'une ancienne spoliation.

Ce serait un très bon procédé, qui en vaudrait assurément un autre en retour. Or, il y a à la Bibliothèque du Vatican des manuscrits qui n'ont de valeur que pour la France, et dont quelques-uns, comme le célèbre "Registre de Philippe-Auguste", ont fait partie du Trésor des Chartes de France, en ont été distraits frauduleusement au XVII^e s., et manquent maintenant dans ledit Trésor (complet par ailleurs aux Archives nationales).

Si le principe d'une telle négociation était admis, de notre côté, par M. le Président, M. l'abbé Duchesne, de l'Académie française (e), directeur de l'Ecole française de Rome, s'emploierait volontiers, nous le savons, pour s'assurer préalablement que l'autre partie serait d'accord en principe.

(a) La minute portait : "annexer".

(b) La minute ajoutait : "même des érudits".

(c) Le texte initial de la minute a été maintenu malgré la correction qu'elle avait reçue : "Il l'a été longtemps de l'Administration des Archives pontificales (jusqu'à ce que nous le lui apprenions)."

(d) Deux mots rajoutés sur la minute.

(e) Ajouté sur la minute.

En ce cas, il ne resterait plus à régler que les modalités de l'échange, ce qui serait aisé : M. Langlois, membre de l'Institut, directeur des Archives, serait naturellement désigné comme expert à cet égard. [...]

(Ministère des Affaires étrangères, série Z, Europe-Saint-Siège, 1918-1929, vol. 16, fol.116-118. Minute de cette note aux Archives nationales AB Val4).

Dans la suite de sa note, le Directeur des Archives nationales souligne le double caractère de précédent que revêtirait une telle opération :

- précédent risqué pour la France, dans la mesure où d'autres pays spoliés par Napoléon pourraient être amenés à demander la restitution de leurs archives; le cas de l'Espagne est plus particulièrement évoqué, car elle est intervenue à plusieurs reprises en ce sens au cours du XIXème siècle.

- précédent avantageux pour la France qui pourrait en faire état auprès de l'Allemagne pour obtenir une compensation partielle des destructions de la guerre de 1914-1918, et auprès de l'Autriche pour obtenir le retour en France de "la partie du Trésor des chartes de Lorraine qui fut distraite jadis du dépôt de Nancy par les Empereurs de la maison de Lorraine-Habsbourg pour être amenée à Vienne, alors que depuis la chute de cette dynastie, le démantèlement du Trésor des chartes lorrain n'a plus d'excuse".

A propos de l'importance de cet argument (l'aspect de "précédent"), cf. supra.

Il faut préciser que la mention "M. Canet faire le nécessaire" a été portée à la main, en haut de la note, par les services du Quai d'Orsay.

Document n° 3

L'idée est bonne mais je crois qu'il vaudrait mieux en remettre l'exécution à un peu plus tard. Je crains qu'à l'heure actuelle la cour de Rome ne prêt ces avances pour une marque de faiblesse.

Dependant le cardinal Gasquet, préfet des archives vaticanes, anglais d'origine française, est homme à comprendre la délicatesse du procédé.

Or nous avons intérêt à gagner sa confiance; quoique profondément dévoué à son pays il est en telle rivalité avec le cardinal Baurne qu'il a toujours tendance à contrecarrer les vues de l'archevêque de Westminster. Cette disposition d'esprit pourrait, le cas échéant, servir nos intérêts.

Le cardinal Gasquet est d'ailleurs un homme intègre. Je le connais personnellement et j'ai pour lui une parfaite estime.

Il est lié d'amitié avec Mgr Duchesne, et l'on peut être assuré que les négociations seraient aussi honnêtement menées par lui que par le représentant de la France.

L.C.

(Ministère des Affaires étrangères, série Z, Europe Saint-Siège, 1918-1929, vol.16, fol.111-112)

Document n° 4

Réponse à la note du 3 juillet 1920 de la Direction des Archives nationales

Paris, le 9.10.1920

Le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, approuve le projet de la Direction des Archives nationales, touchant la restitution, moyennant une compensation convenable, de 675 liasses et registres appartenant aux archives pontificales, que les Archives nationales ont conservés par erreur après les restitutions de 1815.

Les liens d'amitié qui unissent Mgr Duchesne de l'Académie française, Directeur de l'Ecole française de Rome, au Cardinal Gasquet, préfet des Archives Vaticanes, font espérer que la négociation se poursuivra sans difficulté et que l'issue en sera heureuse.

Le Président pense néanmoins qu'il y aurait intérêt à ne pas publier les termes de l'accord avant le rétablissement officiel des relations diplomatiques.

Si le gouvernement espagnol renouvelait à ce propos ses réclamations, nous ne refuserions pas d'y faire droit, à condition toutefois qu'il nous offrît des compensations suffisantes.

Georges Leygues

(Archives nationales AB Val4 et Archives de l'Ecole française de Rome)

Les mots soulignés dans le texte correspondent aux corrections manuscrites portées sur la minute conservée dans les archives du ministère des Affaires étrangères ("projet de réponse à la note des Archives nationales du 3 juillet 1920" - série Z, Europe Saint-Siège, 1918-1929, vol.16, fol. 109-110) :

- l'expression "par erreur" a été rajoutée
- le mot "accord" a été substitué au mot "entente" (cf. ci-dessus note 3).

Document n° 5

Paris, le 25 octobre 1920

Direction des Archives
Archives nationales

Lettre à Mgr Duchesne

Monsieur le Directeur et cher Confrère,

Je vous adresse sous ce pli trois pièces relatives à la négociation dont je vous ai entretenu à l'Institut le 22 octobre dernier.

Il s'agit, vous le savez, de soumettre au Vatican un projet. Non pas un projet d'échange, car il n'est pas question de troc. Un projet d'échange de bons procédés.

Nous avons aux Archives nationales un assez grand nombre de documents provenant des archives du Vatican. Les archives du Vatican ont été apportées en bloc à Paris sur l'ordre de Napoléon Ier au commencement du XIX^e siècle. Elles ont été restituées ensuite, contre décharge régulière. Mais quelques liasses ont été oubliées lors de cette opération. La pièce n° 1, ci-jointe, [cf. document n° 1] est un état très sommaire du résidu en notre possession.

C'est assurément un bon procédé de notre part que de proposer au Vatican la restitution de ces documents que nous possédons maintenant depuis plus de cent ans, alors que nous sommes en possession d'une décharge générale, alors

que l'ancien et (nous le reconnaissons volontiers) légitime propriétaire ne les a jamais réclamés, en ignore même, selon toute probabilité, le sort actuel.

Ce bon procédé en vaut un autre. Or le Vatican possède, de son côté, depuis le XVII^e siècle, un certain nombre de documents, jadis frauduleusement soustraits aux archives de France, qui lui sont venus avec les collections de la reine Christine. L'Etat français trouverait très bon que le Vatican voulût bien se dessaisir en sa faveur de quelques-uns d'entre eux, à l'occasion de la restitution projetée. La pièce n° 2, ci-jointe [cf. document n° 6], est une liste des principaux des documents susceptibles d'être restitués ainsi.

Nous tenons par-dessus tout au Cartulaire de Philippe-Auguste (Ottoboni 2796), dont l'original comblerait la seule lacune importante qui subsiste maintenant dans la célèbre série des registres du Trésor des chartes de France. Ce manuscrit ayant été intégralement photographié, le sacrifice serait assez léger pour la Bibliothèque vaticane.

Nous attacherions ensuite le plus grand prix au Cartulaire des comtes de Champagne (Ottoboni 2951).

Il nous semble enfin qu'à ces deux volumes un ou plusieurs des recueils signalés sur la pièce ci-jointe n° 2 sous les nos 7, 8 et 9 pourraient être joints.

La pièce n° 3 ci-jointe est le texte de la lettre que j'ai reçue le 9 octobre 1920 de M. le président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères [document n° 4] et dont je vous ai déjà communiqué l'original en vous annonçant que je vous en enverrais copie.

Je vous serais très obligé, Monsieur le Directeur et cher Confrère, de me tenir éventuellement au courant de l'accueil réservé à ces ouvertures.

Veuillez agréer, avec mes remerciements, l'expression de mon affectueux respect.

(Minute aux Archives nationales AB Va14)

Document n° 6

Manuscrits qui pourraient être demandés au Vatican, provenant du fonds de la reine Christine.

1. Bibliothèque vaticane

1. Fonds Ottoboni 2796 : Cartulaire de Philippe-Auguste.
2. Fonds Ottoboni 2951 : Cartulaire des comtes de Champagne.
3. Fonds Ottoboni 2317 : Formulaire de lettres royaux sous Louis XI ou Louis XII.

// 4. Fonds Ottoboni 2976 : "Chartularium antiquum de variis Galliae ecclesiis" //

2. Archives vaticanes

- // 5. Arm. XXXI, t. 85 : Privilèges apostoliques accordés aux rois de France et à leur maison //

6. Miscell. Arm. XV, t. 57 : Actes relatifs à l'église de Lyon.
7. Miscell. Arm. XV, t. 143 : Fragments de cartulaires d'Angoumois et d'Auvergne.
8. Miscell. Arm. XV, t. 144 : Documents sur l'archevêché de Tours (XI^e-XIII^e siècles).
9. Miscell. Arm. XV, t. 145 : Cartulaire de Saint-Vincent-de-Laon.

A la bibliothèque vaticane on peut indiquer aussi le ms Ottoboni 2966, qui, aux fol. 18 et ss., contient la cartulaire de Bourg-Moyen-lès-Blois.

Note rédigée par Langlois, Directeur des Archives nationales à l'intention de Duchesne et jointe à la lettre qu'il adresse au Directeur de l'Ecole française de Rome, le 25 octobre 1920 (document n° 5) -

(Archives nationales AB Va 14)

Il faut préciser que la liste rédigée par Duchesne à partir de cette note ne la reproduit pas intégralement : il supprime les rubriques 4 et 5, que nous avons signalées par : // et il modifie la cote de la rubrique 3, qui devient : "Fonds Ottoboni 2517".

La note ainsi modifiée par Duchesne est conservée dans les Archives de l'Ecole française de Rome.

Document n° 7

La proposition de M. Langlois, directeur général des Archives nationales de France, est, à dire vrai, une tentation séduisante pour ceux qui sont à la tête des Archives du Saint-Siège; et c'est bien volontiers que ceux-ci entreraient dans les négociations qui se présentent, dans le but d'assurer toutes les restitutions "in integrum" des divers fonds que toute personne compétente ne peut que désirer et donc, pour autant que c'est réalisable, faire aboutir.

Mais il y a une grave difficulté, et nous ne voyons pas comment nous pourrions la surmonter. De fait, les circonstances présentes ne laissent pas, en effet, toute la liberté requise pour cet échange; et il convient de ne toucher en quoi que ce soit aux fonds qui ne sont pas récents de la bibliothèque, des archives et des musées pontificaux et autres objets rares et anciens des palais apostoliques. Nous regrettons de ne pouvoir mettre par écrit la raison de cette situation : nous avons toutefois confiance qu'on nous croira sur parole et qu'en conséquence on n'attribuera pas notre réserve à un manque de bonne volonté ou à une estime insuffisante de la proposition.

J'ai dit que je ne voyais pas comment surmonter la difficulté signalée. On nous demande des manuscrits bien connus et décrits qui, quelle qu'en soit l'origine, font intégralement partie des collections vaticanes depuis des siècles. Ce ne sont pas des entrées récentes, - auquel cas (sauf clauses spéciales) nous serions plus libres - ; ce ne sont même pas des manuscrits incon-

nus - auquel cas il serait possible d'effectuer secrètement l'échange, s'il y avait une raison. C'est pourquoi dans tout cela, le droit que nous faisons valoir est, nous le savons bien, un droit qui en lui-même demeure entier. A l'inverse, quelques-uns des manuscrits demandés sont très connus, en particulier celui qui est le plus précieux et le plus désiré, le cartulaire de Philippe-Auguste.

Il faut ajouter qu'apprenant cette issue de quelque façon (et c'est inévitable), tôt ou tard on s'en saisira pour d'autres requêtes semblables, et ces requêtes viendront encore d'autres pays et institutions, entraînant comme conséquence pénible, ou bien, là où l'on répondrait favorablement, celle de voir s'ouvrir d'autres brèches - et qui sait combien et lesquelles - dans les collections vaticanes, ou bien, en cas de refus, celle d'attirer sur le Saint-Siège une animosité qui le rende odieux pour partialité et injustice.

Peut-être éviterait-on l'un et l'autre inconvénient en obtenant ensemble la restitution de beaucoup d'autres richesses; d'autant que l'échange apparaîtrait très avantageux à la nation, et l'on pourrait presque faire grief au Saint-Siège de ne pas avoir saisi l'occasion favorable de les recouvrer. A Paris, par exemple, il reste - outre divers manuscrits, incunables très rares, imprimés sur parchemins de la Bibliothèque vaticane et médailles très précieuses - un volume des Registres d'Innocent IV, une partie des Registres d'Alexandre IV, d'Honorius IV, de Nicolas IV, de Célestin V, de Boniface VIII et de Clément V et un registre de légations du temps d'Honorius III, qu'il importerait beaucoup plus encore de faire rentrer aux Archives du Saint-Siège et, qu'apprenant les tractations d'un échange, on ne nous pardonnerait pas de ne pas réclamer, comme si nous les ignorions ou les négligions.

Mais alors nous mettrions, je crois, dans le plus désagréable embarras, les autorités françaises qui accorderaient difficilement ces restitutions, par suite de l'opposition prévisible des milieux cultivés de la nation. Et ainsi, ce qui devrait rester tractations amicales, aboutirait à provoquer un dissentiment que nous devons prévenir.

La difficulté nous semble donc insurmontable si pour la restitution proposée on persiste à demander en échange les manuscrits indiqués sur la liste, dont on comprend très bien qu'ils soient désirés en France.

Serait-il néanmoins possible d'obtenir d'une autre façon la restitution de ces volumes disjoints des Archives pontificales ? Je ne le sais mais je le souhaite.

(Archives de l'Ecole française de Rome
et Archives nationales AB VA 14)

traduction française du texte italien -
les mots soulignés le sont dans le texte original.

Document n° 8

Ecole française de Rome
Palais Farnèse

Rome, le 5 janvier 1921

Monsieur le Directeur et cher confrère

La proposition que vous m'aviez prié de faire au cardinal Gasquet a reçu de lui le meilleur accueil. C'est assez l'usage ici : les difficultés n'apparaissent qu'au second acte. Dans l'espèce elles consistent en ceci : le Vatican ne se considère pas - si ce n'est en droit idéal - comme libre de disposer des objets contenus dans les collections pontificales, ces collections étant, d'après la loi des garanties, propriétés de l'état italien. Sans doute la loi des garanties n'est pas reconnue par le Vatican; mais il l'observe avec scrupule. Rien ne saurait lui être plus désagréable que la perspective d'une campagne de presse ou de tribune dans laquelle on l'accuserait de mal administrer les monuments ou collections restés entre ses mains.

Ceci est indiqué, avec discrétion, dans la note ci-jointe que l'on m'a remise de la part du cardinal Gasquet.

Ce n'est pas un dernier mot. On pourrait songer à consulter le cardinal secrétaire d'Etat - je le connais assez pour pouvoir lui parler de cette affaire; M. Doucet pourrait s'en charger lui aussi - pour savoir si la loi des garanties lui paraît être un obstacle insurmontable. On pourrait même, par la voie de l'ambassade, prendre la température du gouvernement italien. Toutefois, avant d'entrer sur ce point en conversation avec les diplomates (y compris le Secrétaire d'Etat), je ne serais pas fâché d'avoir votre avis.

D'autre part, la note du cardinal Gasquet ouvre jour à une solution plus large sur laquelle il importe que vous soyez renseigné. Je ne vois pas très bien ce que peuvent faire chez nous ces fragments de registres pontificaux. Mais cette considération peut mener à des changements bien étendus.

Je vous envoie donc la note officielle de l'administration des archives et bibliothèques du Vatican.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur et cher confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

L. Duchesne.

A M. le Directeur des Archives nationales

(Archives nationales AB va 14)

Document n° 9

Ministère de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts
Direction des Archives
Archives Nationales

Paris, le 21 janvier 1921

Minute

Monsieur le Directeur et cher Confrère,

Je vous remercie vivement de votre lettre du 5 janvier et de la note en italien qui y était jointe.

Il résulte de cette Note que l'on n'accepterait éventuellement l'échange proposé que si nous étions prêts à offrir non seulement ce que nous offrons, mais d'autres manuscrits, ayant appartenu aux Archives et à la Bibliothèque du Vatican, qui sont à Paris.

Or je n'ai qualité pour offrir, et le Gouvernement n'offre à ma recommandation, que les manuscrits qui sont aux Archives nationales, et dont je vous ai fourni la liste. Pour ceux qui sont au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui ne sont pas venus en France par la même voie que ceux qui sont aux Archives, il n'y a certainement rien à faire.

Subsidiairement on suggère que les manuscrits offerts pourraient être échangés, en secret, contre "autre chose" que ce que nous avons demandé, - contre des acquisitions récentes et sconosciute de la Bibliothèque Vaticane, par exemple. Je ne vois pas clairement, je l'avoue, en quoi pourrait consister cette compensation. Cependant, si l'on veut bien préciser, les propositions faites seraient examinées sans préjugé négatif.

Des photographies de documents désignés par nous aux Archives et à la Bibliothèque Vaticanes pourraient certainement former un appoint; mais il nous paraît difficile de restituer une si grande quantité d'originaux contre des photographies seulement. Nous avons à compter, nous aussi, avec l'opinion, la presse, etc....

Voilà, comme il me semble, les termes dans lesquels la négociation peut être continuée, si vous le jugez possible et à propos.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mes sentiments dévoués, avec mes remerciements.

A M. Duchesne, directeur de
l'Ecole française de Rome

Avec une pièce jointe
/ non identifiée /

(Archives nationales AB Va 14)

Document n° 10

Paris, 10 déc. 25

Monsieur le Directeur,

J'ai pu aborder Son Eminence le cardinal Ceretti, qui va partir pour Rome, et qui connaît mes relations avec le cardinal Gasparri, et lui parler du sujet dont m'entretient votre lettre du 6 Xbre, à la suite de notre conversation des archives des Affaires Etrangères.

Il m'a promis d'aborder le sujet à Rome et de préparer les voies. Je pense que nous aurons un auxiliaire précieux et qui ne désespère pas du succès.

J'ai dit à Mgr Ceretti que, s'il le fallait, j'irais à Rome pour tâcher de régler honorablement pour les deux parties la question que vous avez bien voulu me signaler.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

G. Hanotaux

(Archives nationales AB Va 14)

Brigitte WACHÉ
Agrégée de l'Université

---:---

INSTITUTIONS NOUVELLES ET ARCHIVES

Depuis une cinquantaine d'années, l'Eglise connaît, du moins en France, un nouveau genre d'institutions qui ont quelque mal à s'intégrer dans le vieil édifice séculaire (ou à être intégrées par lui). Bien différentes des structures classiques, elles bouleversent nombre d'habitudes, alors même qu'elles sont à la recherche de leur propre stabilité.

Les Mouvements d'action catholique ont été les pionniers en quelque sorte de cette situation nouvelle, ébranlant en profondeur le monde de la pastorale. Le concile Vatican II a accentué ce mouvement en créant de nouvelles institutions ou en hâtant l'adaptation des anciennes. Les paroisses bougent, les doyennés prennent un nouveau visage, les zones (ou secteurs) pastorales, les régions apostoliques, les conseils et commissions diocésaines de toutes sortes, ont envahi le champ de l'organisation ecclésiale.

Ces institutions récentes - ou renouvelées - se présentent en effet sous des traits neufs.

Des institutions nouvelles

Leur organisation interne est en général fortement marquée par le phénomène de la participation et de la représentation. Plus que les anciennes, les institutions actuelles sont à cet égard dépendantes de ce personnel élu et renouvelé périodiquement. Mais elles n'ont pas encore de traditions assez fortes qui équilibreraient les effets des changements répétés.

Leur fonctionnement ajoute à cette instabilité. Le travail par commissions ou groupes, plus ou moins formels ou durables, dilue parfois les responsabilités, multiplie en tout cas les lieux du savoir et du pouvoir et leur expression.

La plupart d'entre elles sont elles-mêmes représentatives par leur nature. Elles sont donc liées au corps ecclésial qu'elles sont censées représenter à quelque titre. Ce qui accentue leur instabilité, au gré des courants qui s'y manifestent, au gré des désignations prévues. Il en est ainsi du conseil presbytéral, du conseil pastoral, qui représentent l'un le presbyterium, l'autre le diocèse ou la paroisse. Les forces vives du doyenné ou de la zone se retrouvent au sein de conseils et de commissions. La région apostolique, elle, est composée plutôt des responsables diocésains et des délégués choisis par les diverses institutions diocésaines.

Si la multiplicité des moyens de travail est un élément d'instabilité lorsqu'il n'y a pas une organisation suffisante pour le coordonner, la multiplicité des locaux et l'absence d'un "siège social" fixe sont des éléments dont il faut encore tenir compte. Il manque en effet bien souvent un lieu de référence où l'on pourrait trouver l'infrastructure nécessaire à une organisation minimale. Où déposer ce qui appartient à tel conseil, à telle commission ? On a l'impression d'une sorte de nomadisme, d'un manque de racine, il n'y a pas de lieu où l'institution est chez elle. Son patrimoine fait alors corps avec celui de ses responsables - en général celui du secrétaire - c'est-à-dire le plus souvent avec le patrimoine relatif aux autres fonctions qu'il assume déjà, et qui sont considérées plus favorablement que celles reçues au sein de ces institutions collectives. D'un secrétaire à l'autre, les archives circuleront à la faveur des fins de mandat...

Enfin, comment ne pas mentionner la masse de documents que produit aujourd'hui toute activité pastorale grâce aux facilités des techniques de reproduction et de diffusion ? Or cette masse est un handicap lorsqu'on n'a pas les moyens

de les accueillir et de les classer. Un tri doit s'opérer. Ce tri appelle un discernement valable et une technique pour répertorier rationnellement ce qui doit et peut l'être.

Ces institutions sont d'une importance capitale pour la vie de l'Eglise. La plupart sont de "caractère public" par leurs finalités et leur organisation. Elles concernent le gouvernement pastoral de l'Eglise et ses institutions centrales. Elles ne sauraient être considérées comme des choses privées. Ni leurs archives. Mais il a souvent manqué une réflexion d'ordre juridique qui eût permis de les mieux comprendre ainsi que leur mission. Bien souvent rien n'a été prévu à propos des archives. De nombreux statuts sont muets. Elles ont été laissées à la responsabilité personnelle du secrétaire qui les organise comme il peut. Solutions fort empiriques, la plupart du temps partielles, dommageables pour la conservation des documents et autres objets significatifs. Ils n'ont pas toujours été compris comme faisant partie du patrimoine de l'Eglise, même lorsqu'ils concernaient la vie la plus officielle et la plus centrale ! Aussi, ces documents sont-ils parfois difficilement accessibles : il faut les chercher chez les responsables eux-mêmes ... lorsqu'ils n'ont pas été éparpillés à la faveur d'un déménagement ou d'une passation de fonctions. Non classés, ils sont difficilement exploitables.

Des services d'archives adaptés

Fort heureusement on constate un mouvement pour mettre ordre à cette situation.

On prend de plus en plus conscience au fur et à mesure que le temps passe et que ces institutions assument plus pleinement leur rôle, qu'il faut organiser les archives et les joindre au patrimoine de l'Eglise. Il est urgent que les services officiels compétents se préoccupent de cette situation et qu'ils apportent leur concours pour une mise en place rationnelle et efficace de ces ensembles, appelés à être demain les témoins privilégiés de notre période si riche à de nombreux égards de vie ecclésiale.

On sait qu'un sérieux effort est fait ici ou là dans le regroupement des paroisses, par ex., car il faut autant éviter la dilapidation des archives des paroisses qui disparaissent de fait, que prévoir une organisation d'accueil et un lieu de réception de l'ensemble des archives ainsi réalisé. Il faut bien dire qu'en l'absence de déterminations juridiques claires, on risque de connaître une situation embrouillée ou des demi-mesures néfastes à une bonne conservation et à une fructueuse exploitation de cette partie du patrimoine. Ce sont des chartes diocésaines qu'il faut et des chartes d'ensemble. Car on aurait tort de s'arrêter aux paroisses.

Pour les doyennés (ou secteurs pastoraux selon la fluctuante terminologie diocésaine ou interdiocésaine....) qui n'ont plus de centre géographique à partir du moment où le doyen n'est plus le curé résidant dans la paroisse la plus importante du canton, il faut prévoir ce service des archives. Il ne suffit pas de fixer un lieu de dépôt; il faut les organiser, et en désigner le responsable.

Ou encore, il revient aux archives diocésaines de recevoir tout ce qui concerne les institutions du diocèse, conseils et commissions. Car ces archives doivent pouvoir être consultées facilement. Or elles n'ont pas de lieu fixe sinon celui normal de l'évêché. Il revient aussi aux Services diocésains de veiller à ce que les nouvelles institutions soient attentives à garder leurs documents. Ainsi pour les zones pastorales ou institutions semblables.

Même remarque pourrait être faite pour les maisons religieuses. Ce problème dépasse d'ailleurs les frontières diocésaines.

Qu'on songe aux régions apostoliques. Contrairement aux provinces ecclésiastiques, elles n'ont pas de centre attitré, elles n'ont pas de président fixe. Leurs commissions sont nombreuses et changeantes. On sait que, dans le droit de la Conférence épiscopale, elles sont peu typées. Il importe d'organiser au plus vite un service d'archives en principe sur le plan régional (peut-être au siège de la Conférence épiscopale). Il serait ici encore dommage que ce secteur de la vie de l'Eglise soit méconnu.

Il faudrait enfin dire un mot de ces nombreuses institutions nées depuis peu, sous la forme associative civile, et qui désirent se situer aussi et avant tout dans la vie de l'Eglise. Par leur caractère plutôt privé, elles occupent une place moindre que les précédentes au sein de l'ensemble institutionnel de l'Eglise. Cependant, elles véhiculent une part de sa vie qui est loin d'être négligeable. Une attention particulière devrait donc être apportée à leurs archives.

La constitution des archives : un rôle charnière

Il est normal qu'en période de mutation ou d'innovation la question des archives se pose d'une manière aiguë. En ces temps de crise institutionnelle et de recherches, elle est d'importance : c'est le patrimoine de l'Eglise qui est en jeu à travers ces témoins privilégiés de sa mémoire collective sans laquelle les racines sont vite perdues. Certes, on n'en voit pas toujours l'enjeu immédiat, surtout lorsque les urgences pastorales frappent de tous côtés aux portes des communautés et de leurs responsables.

Pourtant une bonne connaissance actuelle de ces documents récents favoriserait une réflexion sur les changements en cours et permettrait d'en tirer des conclusions plus larges et aptes à guider ces mutations.

Les archives sont aussi au service de l'existence historique de l'Eglise et de sa mission à travers les âges. En tirer les conséquences, ce n'est pas seulement penser à l'avenir - et surtout pas fuir vers lui ! - ni se rattacher au passé - et surtout pas se crispier sur lui ! - c'est aussi mieux situer dans leur originalité même chacune des institutions en mutation ou en voie de création !

Puissent les services diocésains s'adapter à tous les niveaux à cette situation nouvelle ! Le bon vouloir de quelques responsables ne suffit pas, et la fantaisie des autres est un danger. Ces services sont au service de l'Eglise.

Loin d'être une excroissance institutionnelle, luxe d'une période au personnel nombreux, le Service des archives accomplit une tâche vitale. La conservation culturelle des témoins d'une époque dépend certes de lui. Il est plus profondément au service de la mise en oeuvre de la solidarité ecclésiale qui remonte très haut dans l'histoire et se déploie au fur et à mesure que cette histoire s'avance dans l'aventure humaine. Les archives ne sont pas des témoins inutiles ou à tout le moins surérogatoires de la mission de l'Eglise. A leur manière, elles nous parlent de la foi de nos aïeux. Il nous appartient de faire en sorte que celles que nous organisons aujourd'hui parlent aux générations futures de la nôtre, de nos efforts pour la vivre et pour la transmettre. Chacune de nos institutions doit en être pleinement consciente.

Jean PASSICOS

doyen de la Faculté de Droit canonique
de Paris et de Toulouse

---:---

ARCHIVES DIOCESAINES DE TOULOUSE

Dans la collection, en cours de parution, de l'histoire des diocèses de France doit paraître l'année prochaine celle du diocèse de Toulouse sous la direction du Professeur Wolff.

Ce diocèse calque aujourd'hui les limites de la Haute Garonne et tire ses origines chrétiennes de la venue, vers 250, et du martyre de St Saturnin qu'accompagnaient Honest et Papoul.

Les cultes antérieurs étaient ceux des Gaulois, puis des Tectosages et des Romains. L'existence de Toulouse remontait déjà à plus d'un millénaire dans les côteaues dits de Vieille-Toulouse aux confins de la rencontre de la Garonne et de l'Ariège et dans la plaine où la Garonne reçoit l'Hers.

De tout ce millénaire il ne reste plus que des pierres, des chapiteaux, des débris de colonnes et de temples antiques, ou de poteries et d'amphores que M. l'Abbé Baccrabère, au musée de l'Institut Catholique, s'efforce de recueillir à l'emplacement même où l'on voit, dans des traces de remparts, des vestiges de pierres sculptées de remploi, pris dans la maçonnerie.

Avec St Saturnin, en vieux languedocien "San Sarny", dont les Toulousains feront "Saint Sernin", nom de l'actuelle basilique qui lui est consacrée, la foi chrétienne gagne tout le Midi et les croyances païennes vont se réfugier dans les campagnes, les temples sur des sommets des Petites Pyrénées comme celui récemment découvert par Gabriel Manière, à Belbèze, temples que les moines de St Martin raseront. Les meilleures archives de ce temps sont les monnaies, ces derniers dits "à la Croix" qui portent au revers la croix chrétienne. Mais Toulouse devient la capitale d'un royaume wisigoth dont la foi est arienne.. Puis, envahie par les Arabes, la région va subir les persécutions et, aux 6e et 7e siècles, le sang des martyrs est versé pour l'orthodoxie de la foi chrétienne : martyrs dits de St Martory, St Vidian à Martres, St Gaudens, St Frajoux, etc... au coeur du Comminges. Les archives de ce temps sont les noms géographiques de localités, comme pour l'occupation arabe : Castelsarrazin, Castelmaurou, Puymaurin, etc...

Toulouse, avant de devenir "Toulouse la Sainte" devait connaître les ravages de l'hérésie cathare et de la croisade de Simon de Montfort.

L'oeuvre capitale, qui permet de connaître le passé du Midi et qui a fait la synthèse de toutes les archives et preuves monumentales jusqu'à la Révolution, est l'authentique travail de bénédictin de Dom Vaissette, au 18e siècle : l'Histoire du Languedoc.

Cet érudit avait largement puisé dans les archives des monastères et dans le dépôt diocésain constitué au temps de Loménie de Brienne, actuellement dispersé et dont nos archives diocésaines ont encore un inventaire partiel.

Hélas, la Révolution, les déménagements successifs de l'archevêché de la Préfecture au palais consulaire, du palais consulaire, à la Séparation, au couvent des Réparatrices, des Réparatrices à la rue Perchepinte, ont favorisé la perte de pièces importantes. Nos archives diocésaines n'ont quelque intérêt que pour le 19e siècle et le 20e siècle.

Les Archives départementales (Boulevard Griffoul Dorval) ont recueilli les principaux fonds de la ville. Deux surtout sont très importants : celui des chevaliers de Malte, publié par du Bourg, et celui de l'Abbaye de St Sernin, dont le recueil des chartes a été publié par Mgr Douais.

Des inventaires précieux restent à dresser de ce qui a pu rester dans les

paroisses. Pratiquement, il n'y a rien d'antérieur à la Révolution. Le diocèse de Toulouse est en train de s'organiser pour dresser cet inventaire.

M. l'Abbé Dumail, curé de Labarthe-Inard, est sur le point d'achever ce travail de recensement pour le Comminges. Trois autres secteurs ont des responsables qui l'entreprennent : le Lauragais, le Nord toulousain et Muret.

Pour la ville de Toulouse elle-même, il n'y a, dans les anciennes paroisses, que des registres de catholicité ou de confréries postérieurs à la Révolution, à l'exception de St Sernin qui a gardé, grâce à un décret du Ministre de l'Instruction publique de 1870, le droit de posséder les archives concernant les Reliques de la Basilique. Parmi les pièces les plus intéressantes : un parchemin de Louis XI et un autre de Marie d'Anjou.

Une paroisse de campagne possède un Missel du XVe siècle.

Comme on le voit, les archives diocésaines de Toulouse sont loin d'être, en face du riche passé, ce qu'elles devraient être. Mais la première leçon à tirer, c'est que l'avenir dépend de ce que nous ferons aujourd'hui. Comme l'a si bien dit le Père Molette dans sa conférence à l'Université catholique de l'Ouest, "les archives jaillissent de la vie". Aussi nous efforçons-nous de recueillir tout ce qui, dans le présent et autour de nous, intéresse la vie de l'Eglise.

M. MANIERE

archiviste diocésain de Toulouse

---:---

A ARRAS

Sous le titre Aide-mémoire pour la pastorale des Sacrements. Notes de la Chancellerie, l'évêché d'Arras a publié en novembre 1979 un fascicule de 42 pages. La deuxième partie, consacrée à quelques notes de la Chancellerie, s'ouvre par cinq articles (pp. 28-29) :

- 3 concernent les registres de catholicité :
 - n° 45 - Rédaction des actes
 - n° 46 - Annotations et rectifications des actes
 - n° 47 - Contrôle des registres et transmission du double au secrétariat de l'évêché (avec renvoi aux nos 6 pour les "Actes de baptême des enfants adoptés et baptisés avant leur adoption" et 7 pour les "Demandes de radiation des registres de baptême")
- 1 concerne les autres documents que doit posséder chaque paroisse :
 - n° 48 - Enumération de ces autres documents
- 1 concerne l'ensemble des archives
 - n° 49 - Tenue et sauvegarde des archives.

A RODEZ

L'abbé A. Debat, archiviste diocésain de Rodez, a été invité à traiter du problème de la communication et de la sauvegarde des archives en péril devant l'assemblée, le 22 novembre 1979, des délégués au temporel désignés par les différents districts du diocèse. Un condensé de son exposé a paru dans le bulletin diocésain Eglise en Rouergue, n° du 9 décembre 1979.

---:---

L'"INVENTAIRE APRES DECES" D'UN ARCHEVEQUE DE BOURGES,
MANUSCRIT ACQUIS PAR L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE.

L'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire vient de faire l'acquisition d'un manuscrit notarié intitulé sur la couverture : "Inventaire après décès de Monseigneur Georges-Louis Phélypeaux, archevêque de Bourges, en date au commencement du 10 octobre 1787. Mes Thome et Garcerand notaires".

Le manuscrit est non paginé et incomplet; dimensions : 0,32 x 0,22. Dans son état actuel, le registre comporte un certain nombre de cahiers composés de huit feuilles doubles, soit 16 feuillets ou folios par cahier; le tout relié ensemble et revêtu d'une couverture cartonnée recouverte de parchemin. Les cahiers sont numérotés, le premier portant le n° 8 et le dernier le n° 51.

Au début du texte, le manuscrit est donc amputé de six cahiers soit de 97 folios; de plus, sept folios ont disparu dans le corps du texte, et le cahier n° 51 devait être suivi d'un ou de deux autres cahiers. Pour en faciliter l'analyse, nous avons adopté une pagination au crayon par folio, la faisant partir du chiffre 98, tenant compte des six premiers cahiers disparus et l'avons suivi jusqu'à la fin, en incluant le chiffre des folios disparus dans le corps du texte.

Dans l'état actuel du registre, la première vacation entière rencontrée du vendredi 19 octobre 1787 indique huit jours pleins d'inventaire (en tenant compte du dimanche) dont nous n'avons plus le texte, la procédure ayant commencé le 10 octobre. L'absence des six premiers cahiers serait désastreuse si les notaires n'avaient pris soin au début de chaque vacation importante de reprendre les "attendus" de la succession. Le registre comporte actuellement 760 folios.

Georges-Louis Phélypeaux, archevêque de Bourges (1757-1787) fut également abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (1772-1787). Avec lui la mense abbatiale fut alors unie à l'archevêché de Bourges. Il mourut à Paris à l'hôtel Phélypeaux, rue de Grenelle, paroisse Saint-Sulpice, le 23 septembre 1787. L'inventaire de la succession comprenant l'hôtel Phélypeaux, le palais archiépiscopal de Bourges, le château de Turly (Cher) et celui d'Herbault (Loir-et-Cher) fut demandé à la requête de la dame Félicité Duvigier, épouse du marquis de Clamarens, nièce de l'archevêque défunt et sa légataire universelle, et de Marie-Adélaïde de Sturm, veuve de Jean-Frédéric Phélypeaux d'Herbault, procédant en qualité de gardienne noble de sa fille mineure Adélaïde Louise Phélypeaux d'Herbault. La marquise de Clamarens fut représentée par Messire Jean Louis Hesse, chanoine et grand vicaire de Bourges, la comtesse Phélypeaux par maître Bernard Fagon. L'inventaire fut assuré par deux notaires de la famille de Clamarens, maîtres Thome et Garcerand, notaires au Châtelet assistés de maîtres Jean-Baptiste Nagus et Louis-Rémy Raffy, huissiers, commissaires priseurs au Châtelet, et de maître Ninnin, commissaire chargé des scellés.

Ce registre incomplet mentionne en entier l'inventaire, du 19 octobre 1787 au vendredi 11 janvier 1788. On y relève tous les objets mobiliers des différentes pièces des immeubles, les ornements des chapelles intérieures, le contenu "substantiel" des caves ! et différentes archives. Dans ce lot d'archives, on relève de nombreuses pièces concernant la mense abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire. Ces documents : 1770 pièces conservées au Palais archiépiscopal et 262 pièces et d'autres non chiffrées conservées au château d'Herbault n'ont malheureusement pas été décrites, sauf quelques exceptions, mais seulement cotées. On a du moins la consolation de les retrouver en presque totalité aux Archives du Cher et analysées par Alfred Gandilhon dans l'Inventaire sommaire des Archives départementales du Cher antérieures à 1790 - Série G.t.I : Archevêché de Bourges, Bourges, 1931, col. 323-466.

LES ARCHIVES GENERALES DES SERVITES DE MARIE
ET LA DEVOTION A L'ADDOLORATA EN FRANCE (XVIII-XXe S.)

Parmi les documents des Archives générales de l'Ordre des Servites de Marie (O.S.M.) concernant en quelque façon la France, il serait encore (1) possible de signaler la documentation relative à la diffusion de la Confrérie des VII Douleurs ou de l'Addolorata, la plus importante forme de dévotion propre des Servites de Marie. Ce sont par-dessus tout les registres des prieurs généraux (à partir de 1738) et des dossiers spéciaux (à partir de la fin du XIXe s.) qui témoignent de l'énorme diffusion que la confrérie et aussi, dans une moindre mesure, le tiers-ordre des Servites de Marie ont eu à partir du milieu du XVIe s. Etant donné que les couvents de l'Ordre, à cette époque, se trouvaient presque uniquement en Italie, en Autriche (ainsi qu'en Hongrie et en Bohême) et en Espagne - encore que dans des régions entières de ces pays l'Ordre fut complètement absent - ce fut souvent la seule forme sous laquelle les Servites de Marie ont pu être présents dans bien des villes, nations ou continents lointains. Naturellement il en va de même pour la France : le premier cas qui soit mentionné dans les registres des prieurs généraux est la faculté d'ériger la confrérie dans l'église des Capucins de Tarascon (diocèse d'Avignon) le 2 janvier 1749. Ensuite, la Confrérie en arriva à être érigée dans d'autres églises françaises, particulièrement au cours du XIXe s.

C'est dans ce contexte que s'explique la présence, dans les Archives générales O.S.M., de 4 registres intitulés "Confrérie de Notre-Dame des sept douleurs de Boulleret", où sont inscrits les noms de quelque 79.000 associés, de diverses régions de France et même d'autres nations. Dans le premier volume, sans compter les ajouts "Diocèse de Bourges" et "15 juin 1886", il y a les 2 remarques suivantes : "Fondée par M. l'abbé J. Olive de Cette, résidant à Cette, diocèse de Montpellier" et "à restituer à M. l'abbé Olive quand sera fondée la Compagnie de l'Addolorata". Il est intéressant d'observer qu'à la bibliothèque de la faculté de théologie Marianum se trouve un exemplaire du livre "Notice sur la confrérie de N.D. des sept douleurs et les apparitions de Boulleret (Cher) par l'abbé Joseph Olive" (2). C'est ainsi qu'on apprend, entre autres, que la confrérie de Boulleret (commune située en fait dans le diocèse de Bourges) avait été établie à la date indiquée ci-dessus (c'est-à-dire 15 juin 1886) et qu'elle se rattachait étroitement aux apparitions de la Madonne à la voyante Joséphine Reverdy (épouse L. Raimbault) qui se sont succédé si fréquemment à Boulleret à partir de 1875. (3). De plus à plusieurs reprises sont mentionnés les rapports entre les Servites de Marie, d'une part, et l'abbé Olive ainsi que la confrérie qu'il avait fondée, d'autre part; il y a aussi des références précises aux registres qui sont conservés aujourd'hui dans nos archives (4).

(1) Cf. O.J. DIAS, "Les Archives générales des Servites de Marie et la France", in Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France, n° XI, janv.-mars 1979, pp. 33-37.

(2) Montpellier, Imprimerie Centrale du Midi, 1889. 188 pages.

(3) Au moins jusqu'à 1889 : "Il n'y a pas eu d'apparitions à Boulleret depuis le 13 mai dernier [=1889]" (*ibidem*, p. 183).

(4) Cf., par exemple, l'"Article III. Confrérie de N.D. des sept-douleurs de Boulleret" : "Comme nous le dirons plus loin, notre désir est de bâtir à Boulleret une chapelle dédiée à Notre-Dame des sept-douleurs, qui sera le siège de la Confrérie. Jusqu'à ce que cette chapelle soit bâtie, nous avons obtenu

A propos de la diffusion en France de la Confrérie des VII Douleurs et en général de la dévotion à l'Addolorata, il y aurait encore lieu de rappeler l'œuvre développée par le baron Charles Debuquoy (ou de Bucquoy), contrôleur de la Bouche à la cour du roi Louis-Philippe. Après la mort tragique de duc d'Orléans (1793), Debuquoy avait accompagné en exil le jeune prince qui devait devenir roi de France. A Florence, il avait eu l'occasion de connaître l'église de l'Annonciation, les Servites de Marie, - à l'image miraculeuse de laquelle on attribue la guérison d'une grave maladie. Suivant les étapes de l'exil de Louis-Philippe il a dû voyager souvent. En Espagne il s'était inscrit en 1804 au tiers ordre des Servites de Marie, probablement à Barcelone. Revenu à Paris en 1814, il s'est voué de toutes ses forces à la diffusion du culte de l'Addolorata et à la propagation de la confrérie. Son œuvre acquit une nouvelle vigueur avec l'accession de Louis-Philippe au trône en 1830. Il fait traduire et imprimer, à une dizaine de milliers d'exemplaires, opuscules et feuillets qu'il distribue, en même temps que des images et des tableaux, dans toute la France et dans ses territoires et colonies d'outre-mer; il cherche à propager la confrérie des VII Douleurs; il s'intéresse vivement aux premiers développements de ce qui sera ensuite la congrégation des Servites de Marie de Londres (5). A l'Archivio général O.S.M. il y a plusieurs lettres (au moins 14) aux prieurs généraux de l'Ordre, qui s'échelonnent de 1823 à 1850/51 et sont riches d'informations sur cette forme particulière d'apostolat laïc et avec des références aux personnes et aux lieux intéressés d'une façon ou d'une autre à la confrérie ou au tiers-ordre (6). Dans une lettre du 24 octobre 1834, par ex., il parle inoïdemment des religieuses de N.D. de la Compassion, transférées alors d'Argenteuil à St Denis : quelque cinquante ans plus tard, elles seront agrégées à l'Ordre des Servites de Marie, constituant ainsi, jusqu'à une date récente, une des nombreuses congrégations du rameau féminin de l'ordre. Debuquoy meurt en 1851. Peu auparavant, dans la dernière lettre que nous possédions de lui, il note qu'il a distribué plus de 100.000 images de la Vierge de l'Addolorata et plus de 200 "groupes" de la Descente de Croix. Dans ces lettres nous trouvons mentionnés des pays même lointains, comme le Pérou, la Chine, le Sénégal, l'Algérie, l'Inde, l'Ile Bourbon, la Polynésie, "Babylonne (Orient)", Singapour, la Martinique, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada... Il serait intéressant de savoir où se trouvent aujourd'hui les papiers privés de "Jacques Joseph dit Charles Debuquoy", comme il signe lui-même dans une supplique au pape du 30 mars 1840 : ils pourraient offrir une mine de renseignements sur la dévotion à l'Addolorata en France après la Restauration.

(4 suite) nu des Pères Servites de Rome, que nos associés auraient part aux indulgences accordées par le Souverain Pontife, aussitôt qu'ils nous auraient donné leurs noms et que ceux-ci seraient inscrits sur nos registres. Pour cela, quand nos registres sont pleins, nous devons les remettre au P. Secrétaire général de l'Archiconfrérie de Rome, qui s'est engagé à nous les rendre quand la chapelle de Boulleret sera bâtie. Nous avons déjà remis à Rome les deux premiers registres pleins de noms. La Confrérie que nous avons établi et que nous appelons de Boulleret, afin de remplir le plus possible et autant qu'il est en nous le désir de la T.S. Vierge, n'est donc de Boulleret que de nom : de fait, c'est l'Archiconfrérie de Rome". Une circulaire du Prieur général, datée du 23 janvier 1890 témoigne de la diffusion de la confrérie de Boulleret.

(5) Pour les renseignements sur Debuquoy, j'ai utilisé surtout le livre Life of St Juliana Falconieri Foundress of the Mantellate or Religious of the Third Order of Servites to which is added a short Account of the Lives and Virtues of her Daughters in Religion. Edited by Rev. Fr. Soulier., London..., 1888, pp. 195-201. Les "Servite Sisters of London" ont encore une Province Franco-Belgo-Canadienne, dont le siège est à Groslay (Seine-et-Oise).

(6) Cf. Epist. PP Gen., I, 57, ff. 512r-v, 568r-v, 579r, 721r-v, 772v...; II, 2/120, 122, 123, 153, 154, 156, 159, 162, 164 ; 3/35, 80 ; 4/107.

CHEZ LES PERES MARISTES

I. SOURCES MANUSCRITES

ARCHIVES DES FRERES MARISTES

L'essentiel se trouve à la maison généralice de Rome. Ces archives sont à la fois riches, car on y trouve les documents essentiels sur la vie de la congrégation, et pauvres, car de nombreux papiers ont disparu en 1903 au moment de la dissolution des congrégations sans compter les déménagements des maisons généralices.

Les principaux documents en dépôt sont les suivants :

A/ REGISTRES ET ANNALES -

- LES REGISTRES DE DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL (composé du supérieur général et de ses assistants) : ils nous font suivre au jour le jour les problèmes et les décisions des supérieurs de la congrégation .

- LES REGISTRES DES COPIES DE LETTRES DE L'ADMINISTRATION : ils permettent de mesurer l'étendue et les limites des relations de la congrégation ainsi que l'évolution de sa politique générale.

- LES ACTES CAPITULAIRES : constitués par les procès-verbaux des chapitres généraux ainsi que par toute la correspondance et les polémiques autour des constitutions; ils constituent une bonne synthèse de l'état général de la congrégation à des moments donnés. Malheureusement, les procès-verbaux, trop succincts ne permettent pas toujours de saisir le déroulement des chapitres, surtout en cas de conflit car le parti-pris est de gommer toute querelle.

- LES ANNALES DU F. AVIT : 465 fascicules de 20 pages en moyenne, écrites de 1884 à 1890 par un ancien assistant. L'auteur, déjà très au courant de par sa charge, a pris soin de se renseigner avant de rédiger les annales de chacune des maisons que tenait l'institut à cette époque. Son jugement porte non seulement sur l'école des frères mais encore sur le pays où ils sont implantés, sa valeur religieuse et morale, sa tendance politique. Il essaie d'évaluer l'efficacité apostolique de l'école et le profit que l'institut peut en espérer quant aux vocations; il juge également l'attitude du curé vis-à-vis des frères. De ce document, on peut tirer toute une géographie et une sociologie des écoles libres de la fin du XIX^e siècle avec leurs zones d'efficacité et leurs zones stériles. En même temps, il reflète la mentalité d'un frère de l'époque. Enfin, il aide à percevoir le climat politique de l'époque.

- L'ABREGE DES ANNALES, du F. Avit également : 884 pages de format 21 x 30; chronique de la vie de la congrégation rédigée de 1884 à 1891. La première partie (1817-1840) a été imprimée en 1972.

- L'ENQUETE DU SUPERIEUR GENERAL (1897-1901) : long questionnaire rempli par chaque école en principe et concernant les sujets suivants : effectifs scolaires, salaires des frères, montant de la rétribution scolaire.... On y demande également si les frères tiennent un patronage, chantent à l'église, si l'école a fourni des vocations de prêtres ou de frères.

B/ FICHIERS -

- FICHER DES FRERES DECEDES OU SORTIS DE LA CONGREGATION : de 1840 à 1950 environ. Trois tiroirs de frères décédés, 9 tiroirs de frères sortis. Chaque fi-

che indique nom, date et lieu de naissance, nom et profession des parents, diplômes obtenus, ainsi que carrière (entrée au noviciat) liste des différents postes occupés).

- REGISTRE DES FRERES DECEDES : établi en 1973, il indique date, lieu de naissance, date de vêtiture et de décès de tous les frères.

- REGISTRE DES FRERES SORTIS : il donne les mêmes renseignements que le registre précédent sauf que la date de sortie remplace celle du décès.

A partir de ces fichiers, il m'a été possible d'établir des statistiques précises sur les entrées, les sorties des frères, leur origine sociale, leur origine géographique....

C/ ARCHIVES DES PROVINCES DE FRANCE - (dans les maisons provinciales)

D'une façon générale, elles sont pauvres car les documents datant d'avant 1903 sont assez rares. De plus, ils font souvent double emploi avec ceux qui sont conservés à Rome. Le dépôt le plus riche, et le seul qui soit classé, se trouve dans la maison provinciale de Beaucamps (Nord). Les archives de N.D. de l'Hermitage, malheureusement pas classées, renferment quelques documents intéressants, notamment des annales.

Les archives des autres maisons provinciales (St-Genis Laval, St-Paul Trois Châteaux, Varennes-sur-Allier) ne présentent pas grand intérêt.

ARCHIVES EPISCOPALES

Je n'ai pu effectuer de sondage que dans les diocèses de Lyon et de Marseille. Lyon m'a fourni plusieurs documents intéressants contenus dans les liasses : "Enseignement libre" 1893-95, 1903-1905, 1908-1910. Quelques dossiers de l'archevêché de Marseille présentent un certain intérêt, en particulier le dossier N° 424 "Petits Frères de Marie", N° 584 "Comité des jurisconsultes des congrégations".

ARCHIVES PUBLIQUES

ARCHIVES NATIONALES

Sous-série F 7, Police Générale : dossiers 12 405, 12 485-6, 13 213.

Sous-série F 17, Instruction Publique : dossiers 9125, 9194-1, 9196, 3376, 10 906, 11 674, 12 056, 12 393 a,b,c,d 12 435, 12 473-74-75-76 77-79, 12 495, 12 497, 12 499, 12 536, 13 228, 14 183, 14 295, 14 315.

Sous-série F 19, Cultes: dossiers 1535, 6247, 6250, 6264-65-66-68-71-72-74-75 6281-84, 6308

156 AP Papiers Mackau : Correspondance d'Armand de Mackau (1832-1918) Conseiller d'Etat puis député de l'Orne qui, avec notamment Chesnelong, créa en 1880 un comité de jurisconsultes qui aidait les religieux en leur fournissant des consultations juridiques et en établissant à leur intention un réseau d'avocats, de notaires et de défenseurs divers. Après 1895, le comité avait cessé ses activités mais en 1901, M. de Mackau ressuscita le comité pour aider les congrégations à nouveau en difficulté.
Dossiers 156 API 89-115, 12-125, 156-169, 178-262.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Je n'ai eu le temps d'effectuer que deux sondages.

Saône et Loire : série T, Instruction Publique : dossiers concernant essentiellement l'enseignement libre : T 218-220, 229-31, 261, 269; T 62-72.

Lyon : Série T, dossiers T 101-103. Série V, Cultes : dossiers V 276 et 276-2.

II. SOURCES IMPRIMEES DE LA CONGREGATION

1) LES TEXTES FONDAMENTAUX -

Règles communes : Lyon, Périsse, 1852, XII + 160 p. Réédition en 1881, 1893, 1905, 1923, 1947, 1960 avec des modifications mineures.

Guide des écoles : Périsse, 1853, XII + 256 p. Il fixe la pédagogie de la congrégation. Réédition en 1891.

Les Constitutions : Lyon, Périsse, 1854, XII + 244 p. Elles demeurent sans modifications notables jusqu'en 1903. En 1883, sur ordre de Rome, des constitutions en 69 articles sont imprimées. En 1889, en un seul volume, Constitutions et règles du gouvernement.

Vie de Joseph Benoît Marcellin Champagnat, prêtre, fondateur de la société des Petits Frères de Marie par un de ses premiers disciples : Périsse frères, Lyon-Paris, 1856, 2 volumes, XLV + 328 p.; 414 p. L'ouvrage fut réédité en 1857. En 1931, il en était à sa troisième édition. (Abréviation dans les notes : Vie....)

Directoire de la solide piété : 1863, recueil de méditations, de prières et de dévotions recommandées aux frères.

Les Principes de la perfection chrétienne, 1865 : sorte de catéchisme de la vie religieuse à l'usage des novices afin d'uniformiser la formation des sujets.

Sentences, leçons, avis du Vénéré M. Champagnat, Lyon, Nicolle, XIV + 536 p. 1868. Ce livre sera ensuite réédité sous le titre : Avis, leçons, sentences... Dans les notes, il est abrégé en A.L.S.

Biographies de quelques frères qui se sont distingués par leur vertu et l'amour de leur vocation, Lyon, Nicolle et Guichard, XXI + 477 p., 1868.

Le Bon Supérieur : ou les qualités d'un bon frère directeur, Lyon, Nicolle, 1869.

Méditations sur la Passion et sur les noms de Notre Seigneur, Lecoffre, Lyon 1870.

Méditations sur les mystères de l'Incarnation, sur les vertus de J.C. et sur l'Eucharistie, Lecoffre, Paris-Lyon, 1875. Le maître d'œuvre de cette littérature est le frère Jean-Baptiste, un des premiers disciples du fondateur puis assistant du supérieur général de 1839 à sa mort, en 1872.

2) LES COLLECTIONS -

A - LES BIOGRAPHIES :

Biographies de quelques frères qui se sont distingués par leur vertu et l'amour de leur vocation de 1890 à 1900, Lyon, Emmanuel Vitte, 1900, 671 p. Dans les notes, il figure sous le titre : Biographies T.1. Il ne doit pas être confondu avec le premier ouvrage de biographies intitulé dans les notes : Biographies de quelques frères.

Notices nécrologiques de quelques frères décédés à partir de 1-1-99 à 1903, Lyon, Emmanuel Vitte, 1903. Dans les notes, cet ouvrage est intitulé : Biographies, T.2.

Notices biographiques de l'institut des Petits Frères de Marie, maison-mère Grugliasco (Italie), 1931, 527 p. Figure dans les notes comme : biographies T.4. Cet ouvrage est le premier d'une série comprenant : le T.5, en septembre 1937, 524 p., Grugliasco;
le T.6, 1949, Emmanuel Vitte, Lyon;
le T.7, 1954, Emmanuel Vitte, Lyon.

Vie du F. François, 1er supérieur général de l'institut des Petits Frères de Marie (1808-1881) par l'abbé L. PONTY, Lyon, Emmanuel Vitte, 1899, 338 p.

Vie du F. Louis-Marie, 2ème supérieur général de l'institut des P.F.M. (1810-1879) par un frère de cet institut, E. Vitte, Lyon-Paris, 1907.

B - LES CIRCULAIRES DES SUPERIEURS GENERAUX, (1817-1917), Emmanuel Vitte, 1914-16.

Série de 13 volumes contenant, en plus des circulaires, des extraits importants de la correspondance du fondateur et des supérieurs généraux.

Le volume 13 comporte un nécrologe pour les années 1825-1917, la liste des établissements fondés depuis le commencement de l'institut, les établissements de 1916 groupés par diocèse, les ouvrages publiés par l'institut, une chronologie des principaux événements du premier siècle de la congrégation, une table analytique des circulaires. Dans les notes, les renvois aux circulaires sont indiqués par la lettre C. suivie du numéro du volume et de la page. Ainsi C.5. p.121 signifie Volume 5 des circulaires p. 121.

C - PUBLICATIONS RECENTES -

Bulletin de l'Institut des Petits Frères de Marie, revue dont le premier numéro date de 1909 et dont le but était de "réunir dans un effort commun tous les membres de l'institut en vue de réaliser notre sanctification et l'éducation vraiment chrétienne de la jeunesse". Faute de temps et parce qu'il ne concernait pas directement la période étudiée, je ne l'ai pas dépouillé.

Chronologie de l'Institut des Frères Maristes des Ecoles, Maison généralice, Rome, 1972.

Abrégé des Annales du Frère Avit (période 1789-1840), Rome, 1972.

Mémoires, vie du P. Champagnat, souvenirs du F. Sylvestre, ouvrage ronéoté de 156 p. tiré de 13 cahiers rédigés en 1886-7 par le F. Sylvestre, un des premiers disciples de M. Champagnat.

Cronicas Maristas : T.1, El Fundador, Traduccion y notas criticas.....

T.2, Biografias, Traduction espagnole de la vie du fondateur ainsi que des Biographies de quelques frères, accompagnées de notes, par Anibal Canon PRESA, Edition Luis Vivès, Saragosse, 1979.

Origines Maristes, Rome, Via Poerio 63, par J. COSTE, s.m. et G. LESSARD, s.m.

T.1., 1960, Documents contemporains, 964 p.

T.2, 1961, Données narratives recueillies avant la démission du P. Colin, 990 p.

T.3, 1965, De la controverse à l'Histoire après la démission du P. Colin, 1037 p.

T.4, 1967, Compléments et index, 853 p.

III. AUTRES SOURCES IMPRIMEES

- Firmin COUNORT (Frère Algis) Un pensionnat de frères sous la III^e république
Paris, La Revue Gerson, 1894.
- A travers les pensionnats de frères,
Paris, Librairie des Mathurins, 1902.
- COMITE LE FRANC DE TAVIERS : Frère Malapion ou les frères congréganistes sous la III^e république, Paris, La Revue Gerson, 1895.
- Emile KELLER Les congrégations religieuses en France. Leurs oeuvres et leurs Services, Paris, Poussièlue, 1880.
- Martial d'ESTOC (Auguste DUMONT) La morale de ces messieurs, roman psychologique de moeurs congréganistes, CHAMUEL et Cie, Paris, 1902.
- Mme MARIE DU SACRE COEUR : Les religieuses enseignantes et les nécessités de l'apostolat, Paris, Gaume, 1898.

REVUES

Bulletin des Congrégations : Fondé le 15 novembre 1895, au moment où les congrégations sont en lutte avec le gouvernement à propos de la loi d'abonnement. Son but était de reproduire les principaux articles parus dans la semaine; renseigner sur les faits utiles aux congrégations; renseigner sur la jurisprudence, les documents ministériels ou administratifs, donner des conseils.

Bulletin de la Société générale d'Education et d'Enseignement : Fondé en mai 1868 pour lutter contre "un parti qui veut soustraire l'instruction et les écoles non seulement à toute influence chrétienne mais encore à toute influence religieuse". Parmi les fondateurs, on rencontre des députés comme Chesnelong ou le baron de Mackau, des ecclésiastiques, des nobles, des avocats... Interrompue en septembre 69, la publication reprendra à partir de 1872. J'ai dépouillé les années suivantes : 1868, 69, 72-75, 79-80, 82-84, 1901-1904.

Les Etudes 1901-3.

N.B. Ces pages sont extraites de la thèse de 3^e cycle de Frère André Lanfrey (thèse soutenue à Lyon II le 10 novembre 1980) sur : Une congrégation enseignante : les Frères Maristes, de 1850 à 1904.

Il est à signaler que la revue Présence mariste, n° 142, 1^{er} trimestre 1980, a publié (pp. 22-24) une interview de l'auteur sous le titre : "Les Frères Maristes au 19^e siècle : ombres et lumières".

---:---

DES ARCHIVES GENERALES AUX ARCHIVES PROVINCIALES
DES RELIGIEUSES DE L'ASSOMPTION

Archiviste de la Congrégation depuis deux ans, et ayant eu, par le fait des Sessions qui se déroulent à la Maison-Mère, l'occasion de présenter les Archives à de nombreuses Soeurs et de les aider dans leur travail de recherche sur nos sources historiques et spirituelles, je souhaitais établir un contact plus préds avec nos différentes Provinces.

L'occasion m'en fut donnée au cours d'une réunion récente des Supérieures Provinciales, autour du Conseil Général. Visite des Archives, découvrant leur organisation et leur fonctionnement, expositions destinées à compléter ou à éclairer les réflexions en cours, il ne restait plus qu'à présenter de façon plus systématique les liens possibles à établir avec les Archives Provinciales.

Un dossier fut donc remis à chacune des participantes :

- texte de Paul VI à l'audience du 3 mars 1976 (cf. Bulletin de l'Association
Eté 1976 n° VI page 25)
- bref historique de nos Archives :
de l'ancienne Maison-Mère (de 1894 au moins à janvier 1907)
au transfert en Belgique en 1907 (après les lois sur les congrégations religieuses)
en passant par les étapes importantes de l'introduction à Rome de la Cause
de Béatification de notre Fondatrice (Mère Marie Eugénie Milleret) en 1932
et de la guerre de 1939-45 (lourds dommages subis par les documents)
jusqu'au retour à ce qui demeurerait de l'ancienne Maison-Mère, 1953
et surtout à partir de 1971.
- présentation de la vie actuelle, stimulée par la Béatification de Mère Marie
Eugénie en 1975 et le désir renouvelé d'un approfondissement à l'intérieur
et à l'extérieur de nos Communautés.
- plan général des Archives, en état d'"aggiornamento".

-:-:-

Sur ce fond de tableau, situation des ARCHIVES PROVINCIALES, trait d'union entre les Archives générales et les Archives locales et réflexion sur quelques questions :

- . Les documents de nos Origines et ceux de notre présent
- . L'image de la Province donnée par les Archives (documents sur les Maisons, actuelles, ou fermées, ou transformées)
- . Les rapports entre Secrétariat et Archives
- . Nos Annales actuellement
- . Les traductions en diverses langues et les exemplaires à envoyer aux Archives générales.

Et enfin : Que faut-il garder ? Que faut-il détruire ?

Où et comment garder ? Qui peut en être chargée, là où nous sommes ?

Ce qui importe surtout, c'est l'esprit dans lequel effectuer ce travail.

Paul VI nous le rappelle : "Le plus modeste document, conservé dans cet esprit, devient un signe de la présence de l'Eglise dans le monde, un aspect de sa mission, une empreinte du Corps Mystique dans le chemin séculaire de l'Histoire" (1964).

Et notre Règle de Vie nous invite à "confronter les signes des temps à la Parole de Dieu", parole de Dieu dans l'Écriture, Parole de Dieu en nos sources.

*
* *
*

Ce schéma ne peut rendre l'atmosphère des échanges, ni traduire la bonne volonté unanime.

Il voudrait seulement dire ce qu'il est possible d'essayer.

Demain, nous en sommes sûres, les Archives générales recevront des échos des Provinces.

Soeur Thérèse-Maylis

archiviste de la Congrégation de
l'Assomption

---:---

Les Soeurs de Saint Joseph

Les différentes congrégations et communautés des soeurs de St Joseph, qui ensemble représentent actuellement un des deux instituts les plus nombreux du monde, ont entrepris un très gros travail collectif dans leurs archives. On n'a pas oublié les travaux de P. Nepper sur le "Petit dessein" du P. Médaille. Voici maintenant des instruments de travail destinés à aider les responsables de la formation des jeunes afin d'initier à une meilleure connaissance de tout l'Institut Saint-Joseph et particulièrement Saint-Joseph de Lyon. C'est, en effet, à l'instigation du secrétariat de Saint-Joseph de Lyon, et grâce au travail de Sr Marie du Saint-Esprit Saravia que viennent d'être entrepris, réalisés et mis au point deux très précieux fascicules :

- 1^{er} Institut Saint-Joseph fondé par le R.P. Jean-Pierre Médaille, s.j. (1610-1669) et par Mgr Henry de Maupas, évêque du Puy (1606-1680). Chronologie :

1^{re} partie : Les communautés Saint-Joseph (17^e et 18^e siècles)

2^e partie : Les congrégations Saint-Joseph (19^e et 20^e siècles)

La congrégation des Soeurs de Saint-Joseph de Lyon (1807-1977)

- Diapositives et documents qui accompagnent la "Chronologie Saint-Joseph"

1. Introduction
2. Liste des diapositives
3. Liste des documents

Pour la Chronologie, 341 faits ont été retenus et sont présentés succinctement (avec date et références aux documents).

Pour accompagner cette Chronologie, "des diapositives et des documents ont été prévus afin de permettre une éventuelle illustration de tel fait ou de telle période, une meilleure connaissance, ou bien pour fournir des matériaux d'un audio-visuel qu'on voudrait monter en rapport avec un auditoire précis".

Tout ce travail est rigoureux dans son effort de précision documentaire et présente un intérêt pédagogique de tout premier ordre.

---:---

BIBLIOGRAPHIE

Instruments de recherche

- Les Archives nationales . Etat général des fonds, publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France. - Paris, Archives nationales, 1978.

- t. I : L'Ancien Régime, sous la direction de Etienne Taillemite, 821 p.

- t.II : 1789-1940, sous la direction de Rémi Mathieu, 656 p.

La publication de l'Etat général des fonds conservés par les Archives nationales est une entreprise à laquelle quarante conservateurs et documentalistes-archivistes auront consacré un an et demi de travail. En cinq volumes seront décrits succinctement aussi bien les fonds qui étaient déjà inventoriés que ceux qui étaient restés quasi inexplorés. Cette vue générale des fonds servira à éclairer la route des historiens en leur permettant de déterminer ce qu'ils peuvent trouver aux Archives nationales.

La confection du tome I, consacré aux fonds d'Ancien Régime, a dû tenir compte du sort subi par les archives lors des triages révolutionnaires, des cotes hâtivement attribuées à trop d'articles, ainsi que de la nécessité de donner leur place à des fonds dont ni l'intérêt historique ni même l'importance matérielle n'avait guère jusqu'ici retenu l'attention.

Il en résulte un meilleur équilibre que dans l'Etat de 1891 et une présentation utile à la recherche.

C'est aussi pour faciliter l'exploration des fonds modernes et contemporains que le tome II, tout en conservant le système de cotation issu du XIX^{ème} siècle et qu'il ne saurait être question de modifier, a été amené à donner une place proportionnellement plus importante à certaines séries non encore pourvues d'inventaire imprimé.

Cet Etat général des fonds conservés par les Archives nationales est désormais un instrument de travail indispensable. Au terme de l'entreprise, des tables et index rendront précieuse l'utilisation de ces volumes.

- Jeanine CHARON-BORDAS. - La légation en France du cardinal Caprara, 1801-1808 Répertoire des demandes de réconciliation avec l'Eglise, Archives nationales, 1979, 315 p.

Jeanine Charon-Bordas a déjà publié un Inventaire des archives de la légation en France du cardinal Caprara 1801-1808, (cf. Bulletin V-25).

L'A. présente ici, avec l'indication du (ou des) dossier(s) concernant leur supplique et la suite qui lui est donnée, un répertoire alphabétique des quelque 6000 ecclésiastiques, religieux et religieuses qui après le Concordat se sont adressés au légat pour obtenir leur réconciliation avec l'Eglise ou pour obtenir quelque dispense.

Au terme de son travail, l'A. note : "Le légat a strictement appliqué les règles fixées pour la réconciliation des ecclésiastiques, sans aucun passe-droit, sans aucune complaisance, quelles que soient la personnalité ou les interventions en faveur du pétitionnaire. Il n'est pas inutile de signaler la rigueur qui a présidé à toutes ces sentences et qui doit être mise au crédit du légat et des membres de la légation".

- Chez les Oblats de Marie Immaculée

Le P. Gaston Carrière, directeur du Service des Archives historiques oblats à Ottawa, prépare un 4^{ème} volume pour son Dictionnaire biographique des Oblats de Marie au Canada (cf. Bulletin XII-24). Il a eu l'occasion récemment de publier un essai de bibliographie du P. Adrien-Gabriel Morice, o.m.i. (1859-1938), paru dans la Revue de l'Université d'Ottawa, 42 (1972 : pp. 325-341). Dans le même numéro de la même revue (pp. 162-166) le P. Carrière a fait paraître une note biographique sur un religieux français qui a joué un rôle international de premier plan, le P. Albert Perbal, o.m.i., missiologue (1884-1971). Un essai de bibliographie, paru dans la revue Missio de juin 1972 (pp. 258-272), complète cette note biographique. Autant d'instruments de recherche précieux.

Dans les diocèses

- dom Jean-Marie BERLAND, o.s.b. - Les origines de l'église d'Orléans (IV^e-VII^e siècles). Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, année 1978, n° 49, Orléans, 1979, p. 19-82.

Cette étude, sous-tendue par 412 notes substantielles, ne témoigne pas seulement des exigences critiques de l'auteur et de l'ampleur de son information. Elle fait aussi le point de ce qu'il est actuellement possible de considérer comme acquis pour ce qui concerne les évêques d'Orléans du I^{er} millénaire, depuis Dioclopetos (en 346) le premier connu, l'évangélisation de la "Civitas Aurelianorum", le rôle de Saint Aignan dans la défense d'Orléans assiégée par Attila, la première église épiscopale de la ville, dédiée assez tardivement - semble-t-il - à saint Etienne et qui fut doublée avant le VIII^{ème} siècle d'une église Sainte-Croix laquelle l'a supplantée, etc....

En annexe une mise au point sur "Saint Pierre aux Boeufs, une église orléanaise fantôme" (2 pages de texte, 2 pages pour les 29 notes qui sous-tendent cette étude).

- Léon GRUART. - Le diocèse de Senlis et son clergé pendant la Révolution. - Senlis, Société d'histoire et d'archéologie de Senlis, 1979, 155 p.

L'A., qui avait déjà retracé l'histoire de sa paroisse (cf. Bulletin XII-38), présente aujourd'hui une monographie du diocèse de Senlis pendant la Révolution en évoquant l'attitude du clergé devant les serments qui lui sont imposés (le souci de "rester présent à son poste, ne pas abandonner ses fidèles" apparaît assez fréquemment) les phénomènes de "déprêtrisation" ("Nous avons pu compter vingt-cinq mariages de prêtres; seulement onze paraissent avoir été absous par le cardinal-légat au moment du Concordat"), l'attitude des paroissiens ("Même privés de pasteurs, les paroisses résistent encore" souvent même sous la Terreur), une certaine incompréhension de la situation dès lors qu'elle est vue de loin ("Il ne semble pas que dans les milieux d'émigration et même à Rome on ait pris conscience de l'ampleur de cette persécution religieuse"), etc...

Une seconde partie (à partir de la p. 71) donne un état des prêtres du diocèse par doyennés et par paroisses, puis des religieux par monastère, enfin un index alphabétique des 287 prêtres et religieux.

Monographie, brève mais utile.

- Alype-Jean NOIROT. - Le département de l'Yonne comme diocèse. tome 2 : Quand refleurissent les déserts (1844-1875). - Auxerre, 1979, XII + 483 p. Chez l'auteur : Cidex 413 - Saint-Aubin - Châteauneuf, 89110 AILLANT.

La nouvelle entreprise de l'abbé Alype-Jean Noirot (cf. Bulletin XII-34) progresse à un rythme rapide.

L'ouvrage s'ouvre par les funérailles de Mgr de Cosnac et les vicissitudes du chapitre cathédral. Peu après s'ouvrent les vingt-quatre années (sur trente étudiées dans l'ouvrage) de l'épiscopat de Mgr Mellon Joly (qui avait été le premier prêtre ordonné par Mgr de Cosnac alors évêque de Meaux le 18.XII.1819). C'est une oeuvre de christianisation qui s'accomplit durant cet épiscopat : reprise des ordinations après la diminution consécutive à la révolution de 1848, reconstruction des églises et presbytères, tenue d'un concile provincial (1850) et des synodes diocésains, renouveau des études ecclésiastiques, développement des confréries, etc...., sans omettre l'introduction de la liturgie romaine. La permanence de cet évêque à travers les vicissitudes des régimes politiques qui se succèdent sous son épiscopat assure une stabilité à l'effort apostolique qu'il poursuit (des documents qu'il apporte l'abbé Noirot ressortent l'indépendance constante du pasteur et son loyalisme chaque fois renouvelé). Avec un tempérament différent, cette attitude sera encore celle de Mgr Bernadou dont l'épiscopat durera près de vingt-cinq ans.

La période étudiée dans cet ouvrage est aussi celle de la mort du P. Muard (1859) et de la mutation de cette société des prêtres missionnaires qui devient abbaye bénédictine (de la congrégation de Subiaco); c'est aussi la période qui voit la fondation des Frères agriculteurs de Villecomtesse, les nouvelles implantations des Filles de la Charité (13 maisons de 1852 à 1870) et, à Auxerre, l'installation des Petites soeurs de Jésus, franciscaines dites de Saint-Sorlin. A signaler encore une liste de religieux originaires de l'Yonne, et un état du clergé séculier dans l'Yonne (828 prêtres dont l'ordination est antérieure à 1875).

Comme le précédent, cet ouvrage laisse parler les documents par de longues citations et des notes abondantes; l'atmosphère d'une époque révolue est ainsi restituée; et constamment l'histoire locale est insérée dans l'histoire générale.

- Jean ROCACHER. - Rocamadour et son pèlerinage. Etude historique et archéologique. - Toulouse, Privat, 1979, t.I : 44 p. ; t.II : 250 planches.

Cette thèse de l'abbé Jean Rocacher n'a pu - c'est bien évident - ni inventer les documents disparus (dans l'incendie du début du XVème siècle ou dans le pillage de 1562), ni apporter comme inédits des documents déjà publiés (par Rupin, Albe ou Champeval), ni s'appuyer sur des fouilles nouvelles. Et cependant la synthèse que présente ce travail est neuve : non seulement parce que cette synthèse bénéficie de toutes les recherches partielles déjà menées à terme, mais encore par l'ampleur même de son propos. Après avoir retracé l'histoire du pèlerinage et par les textes essayé de retrouver la foule des pèlerins et leurs mentalités, ainsi que cette forme populaire de piété qu'est la spiritualité du pèlerinage, l'A. entreprend une étude archéologique, non seulement sur le sanctuaire proprement dit de "la cité religieuse", mais aussi sur cette ville de Rocamadour - qui est née du pèlerinage - et chacune de ses maisons, ainsi que sur les "structures extérieures (approvisionnement, granges, moulins, pêche, itinéraires des pèlerins et hôpitaux de pèlerinage)". Sur ce dernier point d'ailleurs, l'auteur montre qu'on est obligé de reconnaître l'existence - hors des grandes voies romaines - des chemins médiévaux non pas nécessairement propres aux pèlerins, mais nés "du besoin de relier l'un à l'autre des petits centres de vie, marchés, abbayes, prieurés, granges, etc." et empruntés par les pèlerins; il n'empêche que leur démarche pouvait faire surgir des centres d'accueil, de telle sorte que les vestiges archéologiques permettent aujourd'hui de retracer des itinéraires.

Les 337 photographies (pl. * à 133) et les quelque 200 coupes et plans (pl. 134 à 250) constituent une documentation de premier ordre.

Cet ouvrage demeurera longtemps un instrument de travail irremplaçable pour la découverte de ce haut-lieu façonné par la piété de plus d'une trentaine de générations.

- Pierre MINARD. - Deux vieilles paroisses de la Cévenne ardéchoise, Thines et Malarce à la fin du moyen âge. - Chassiers, Humbert, 1979, 154 p.

Le P. Minard avait déjà évoqué quelques "sauvetages en Ardèche" (cf. Bulletin III, 10-12). Ses prospections l'ont incité à étudier les archives concernant plus particulièrement les villages de Thines et Malarce et à faire parler "des registres de la fiscalité royale et seigneuriale, qui entrent dans le détail des biens, des revenus, des charges des paysans de ces deux paroisses" : des cahiers "d'estimes" de la taille (de 1464), un "terrier des reconnaissances" de redevances à un seigneur local laïc (de 1439) et un recueil de reconnaissances faites au chapitre de la cathédrale de Mende (de 1434). Même si ces documents ne livrent pas toute la vie de ces paroisses du moyen âge, "ils nous donnent néanmoins une ample information sur les familles de rudes travailleurs dont les noms sont encore souvent les mêmes qu'aujourd'hui, vivant dans les villages et les écarts qui nous sont toujours familiers, et occupés aux mêmes travaux" : le recensement des habitations (et leur évolution du XVe s. à nos jours) au bourg et dans les villages, des lieux-dits, des noms de famille, les problèmes des évaluations des fortunes et des charges par le fisc, les terres et cultures, les impôts et redevances. Auprès de la paroisse séculière de Thines établie sans doute au XIVe s., le petit prieuré rural, qui est à l'origine de l'église du XIIe s., célèbre l'office monastique jusqu'à la fin du XVIIe s. en raison d'un ancien pèlerinage à la Vierge; mais, si ces moines perçoivent des cens, les registres de la fiscalité ne disent ni le nombre des moines, ni leur activité, pas plus qu'ils ne parlent de la vitalité du pèlerinage, de l'hospitalité qui en est une charge, etc. A noter que la découverte de la charte d'affranchissement des serfs de la région qui inclut Thines et Malarce et qui date de 1269, citée en appendice, témoigne de l'évolution du droit rural en Vivarais à la fin du moyen âge. Monographie suggestive.

Chez les religieux

- Fr. G. MONTSERRET, o.p. - Les collèges des Pères dominicains. - Sorèze, 1979, 11 + 4 p. (chez l'auteur : Ecole de Sorèze. 81110 DOURGNE)

Après avoir retracé la vocation dominicaine et enseignante de Lacordaire, l'A. évoque l'origine du tiers-ordre enseignant des Dominicains. En annexe, avec une bibliographie sur les collèges des Dominicains français, est donnée une brève nomenclature des "Documents sur les collèges et maisons" et des archives de ces collèges dominicains (conservées à Sorèze où elles sont rassemblées).

- dans R.S.V. Documentation et R.S.V. Information (cf. Bulletin XII-43) les religieux de Saint-Vincent-de-Paul continuent de faire connaître le contenu de leurs archives (soeur Rosalie, contacts entre saint Léonard Murialdo et les Frères de Saint-Vincent-de-Paul, influence de saint François de Sales choisi comme patron secondaire de la congrégation, etc.)

- Une clarisse de Nice / Soeur Marie-Colette / - Regard sur l'histoire des Clarisses. T. I : "la petite plantation". Le printemps franciscain et les débuts de l'ordre au XIIIe s. - Edit. pro manuscripto; Paray-le-Monial, 1979, 148 p.

Le propos de cette entreprise, qui prévoit 4 vol., est de présenter "un sommaire commode pour un premier abord des Clarisses". Sans prétendre faire un ouvrage d'érudition, l'A. agrégée d'histoire, a du moins le souci de recourir "aux documents originaux des monastères (par photocopies, microfilms, notes des archivistes) et à des études plus approfondies sur des points précis". "De nos jours, les Clarisses constituent l'ordre contemplatif féminin le plus nombreux : 17000 environ, réparties en 820 monastères dans le monde entier (soit 1/5 des moniales)." Après avoir évoqué la vie spirituelle de saint François, ainsi que sa vocation dans son temps et dans l'Eglise, ce 1er vol. campe la figure de Claire

"sur les pas du 'Christ pauvre et humble'" et dessine le caractère complémentaire de sa vocation eu égard au premier ordre. Ensuite sont brossées les grandes lignes du premier essor des monastères (quelque 120 entre 1212 et 1253) et analysées les diverses phases de l'élaboration du statut régulier, à travers lesquelles cherche à subsister l'intuition initiale. Rédigé d'une plume alerte, ce volume voudrait aussi constituer le point de départ d'une plus vaste enquête et renouveler ainsi une attention toujours plus exigeante aux sources. Il y va de la rigueur d'une histoire des Clarisses.

- "Un chemin de feu", Mère Laurentia SIBIEN (1891-1943). Textes présentés par Charles Molette. - Paris, Téqui, 1979, 184 p.)

Vingt sept ans dans le monde (1891-1918), vingt cinq ans en clôture (1918-1943), quarante et une semaines de détention (1943). Que d'expériences variées pour cette femme : née protestante mais élevée dans une sorte d'indifférence religieuse, épouse, jeune veuve, convertie au catholicisme, moniale à vingt sept ans et cloîtrée pour un quart de siècle, internée pour aller terminer un calvaire épuisant à une dizaine de kilomètres de Magdebourg.

Des archives variées permettent de retrouver Mère Laurentia Sibien, née Suzanne Tattet, très vivante, sans qu'aucun artifice ne s'interpose.

Son journal rétrospectif, tout d'abord, écrit d'une plume alerte, la fait revivre dans les milieux et les voyages de son enfance, dans son éducation artistique, dans sa recherche de réponses aux questions posées par l'existence humaine, dans son amour naissant et son mariage à la sacristie, dans son veuvage après seize mois de bonheur, dans son itinéraire intime qui la fait entrer dans l'Eglise catholique puis au couvent.

Des lettres qu'elle avait conservée de son directeur de conscience, des lettres qu'elle avait adressées à ses proches, rendent transparente, tout au long de la seconde partie de sa vie, son âme fervente et sensible, par les traces que ces documents laissent percevoir de sa vie spirituelle et de son évolution intérieure jusqu'à l'offrande qu'elle fait de sa vie "en rachat des âmes et de la France, en rachat aussi du peuple allemand".

De sa vie de prisonnière nous n'avons qu'une lettre d'elle-même, écrite de Fresnes au crayon sur un morceau d'étoffe précieusement conservé à l'abbaye Saint-Nicolas de Verneuil-sur-Avre, sa dernière famille. Mais nous avons quelques témoignages de ses compagnes, qui font revivre la disposition des lieux, la literie et l'habillement, la vie au camp et le travail, les traitements infligés, ainsi que le ressort de ces femmes, leurs humbles joies comme leurs pauvres réconforts; la vie spirituelle de Mère Laurentia et son rayonnement apparaissent aussi dans le dépouillement de ces témoignages, laissant pressentir quelque chose du secret que Mère Laurentia a emporté avec elle-même.

Ce dossier n'apporte pas seulement des documents. Il témoigne aussi de la présence et du scintillement, au zénith de l'humanité, d'étoiles fragiles mais incandescentes, dans la nuit bien noire des camps.

Conservant la trace de l'action du Dieu-vivant dans la trame de l'histoire humaine, ces documents constituent, pour les croyants qui les scrutent à la lumière de leur foi, un lieu théologique ainsi qu'une source spirituelle; ils font partie de leur héritage imprescriptible.

Témoignant d'un ressort qui fait la grandeur de l'homme et de son rayonnement contagieux, ces documents constituent aussi, et indissolublement, les sources d'une page indélébile de l'histoire générale de l'humanité : pour reprendre l'expression d'une rescapée des camps, ces documents portent, en effet, "témoignage, non seulement des crimes nazis, mais aussi des oblations volontaires qui ont répondu à ces crimes et qui font [...] que, même dans l'univers concentrationnaire, le mal ne l'a pas emporté."

Le prix même de ces "oblations volontaires" les inscrit dans la trame de l'histoire humaine comme "un chemin de feu".

- A l'occasion du 15^e centenaire de la naissance de saint Benoît (480-1980), le bulletin Notre-Dame de Tournay, n° 144-145, publie deux pages (pp. 17-18) de bibliographie : "Livres récents sur saint Benoît et son rayonnement spirituel".

Apostolat des laïcs

- Anne de CASTELNAU. - Le combat "religieux" du général de Castelnau : la F.N.C. 1924-1939. Mémoire de maîtrise. Paris X - Nanterre, 1979, 150 p.

Pour être brève, cette monographie de la FNC entre les deux guerres, réalisée par une descendante du général de Castelnau, est suggestive. Elle montre la naissance de la Fédération en 1924, en réaction contre la politique anticléricale du Cartel des gauches, et son extension rapide, ainsi que ses moyens d'action. Puis sont présentés ses combats : la question scolaire, la défense religieuse lors des élections, la question des assurances sociales, la lutte contre l'immoralité publique, la radio. Enfin, sont évoqués les rapports de la FNC avec les autres mouvements catholiques, d'une part à l'occasion de la crise d'Action française (au passage, quelques mises au point sur l'attitude de la FNC : "très stricte quant à l'application des directives pontificales") et d'autre part avec les autres tendances du catholicisme français des années 1930-1940 (officier lors de la guerre de 1870, général pendant la première guerre mondiale, Castelnau, qui a perdu trois de ses fils en 14-18, ne réagit spontanément pas comme d'autres catholiques français dans la manière d'aborder les problèmes de la paix). Il était bon que cette grande organisation fût ainsi étudiée avec probité et sérieux.

- Pierre LACROIX. - La J.A.C. dans le Jura : Préparations lentes et premiers pas Série d'articles parus dans "Diocèse de Saint-Claude. Semaine religieuse" 15 juillet 1979 : pp. 278-294; 15 septembre 1979 : pp. 320-331; 15 octobre 1979 : pp. 370-383; 15 décembre 1979 : pp. 448-463; 15 janvier 1980 : pp. 29-47.

Cette précieuse monographie diocésaine vaut par l'ampleur de la recherche (remontant aux racines lointaines du début du XX^e s.) et par la rigueur de l'analyse, malgré les difficultés d'une documentation incomplète (et dont les lacunes sont fréquemment évoquées). Peut-être serait-il permis d'exprimer une espèce de regret, en notant d'ailleurs qu'il est ici bien moins motivé que dans tant d'autres études d'histoire religieuse locale : si les courants et les organismes nationaux, ainsi que leurs dirigeants ou aumôniers, apparaissent, p. ex. à l'occasion d'un congrès ou d'une manifestation, leurs liens avec l'organisation locale sont peut-être analysés avec moins de précision; s'il est nécessaire de mettre en lumière les particularismes locaux - et c'est l'intérêt de tant de monographies -, ne serait-il pas très utile aussi, par fidélité au réel, de discerner et analyser l'articulation entre l'échelon local et les échelons nationaux et internationaux, d'autant plus que c'est précisément cette articulation qui est le ressort du "mouvement" ? N'est-ce pas, d'ailleurs, ce qui est pressenti ici à travers quelques figures qui se détachent, comme celle de l'abbé Just Pouillard qui "élargit les perspectives jurassiennes encore trop repliées" (p. 293) ? D'où, l'intérêt particulier de cette étude.

Il ne reste plus qu'à attendre les annexes annoncées pp. 284, 288, 290, etc.

- Jean YOLE. - Chronique d'une civilisation. Inédits. - Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'or, 1977, 149 p.

"Le malaise paysan" de Jean Yole en 1921 a peut-être valu à son auteur [de son vrai nom Léopold Robert (1878-1956)] de devenir sénateur de la Vendée. Son expérience de médecin rural et de maire de sa commune aura sans doute, par

ce qu'il en a fait connaître dans ses publications et discours, exercé une influence dans bien des chaumières françaises et sur un certain nombre de jeunes ruraux catholiques : Pierre Lacroix le note dans sa monographie sur la JAC dans le Jura; un étranger (à la foi chrétienne et à la civilisation européenne) découvre aussi cette influence dans une thèse en préparation sur la naissance de la JAC dans les campagnes de France. Et c'est pourquoi, même si le style et certaines perspectives d'hier ne sont plus les mêmes qu'aujourd'hui, les textes rassemblés ici sont des documents qu'il fallait recueillir.

Divers =====

- Paul CHRISTOPHE. - Les choix du clergé dans les révolutions de 1789, 1830, 1848. t.I : 1789, 232 p.; t.II : 1830 et 1848, 251 p. - Chez l'auteur, 41 rue du Port, à Lille, 1975.

Né du souci d'éclairer l'attitude du clergé en mai 1968, l'ouvrage de Paul Christophe s'efforce d'analyser les prises de position de l'épiscopat et du clergé séculier à l'égard des "bouleversements radicaux opérés ou à réaliser dans le domaine politique et social, suivant la teneur de chaque révolution". Il ne s'agit pas d'une histoire du clergé durant ces périodes de crise, encore qu'il en paraisse bien quelque chose; il s'agit des relations entre le clergé et les pouvoirs successifs, non sans référence à l'évolution sociale en cours. Cet ouvrage, qui veut être un bilan, se présente comme une synthèse des travaux de première main déjà publiés. C'est en dire la valeur.

- Université d'Angers. - La vocation religieuse et sacerdotale en France, XVII^e-XIX^e siècles. Actes de la 2^{ème} rencontre d'Histoire religieuse organisée à Fontevraud le 9 octobre 1978 par le Centre culturel de l'Ouest et le Centre de recherches d'histoire religieuse et d'histoire des idées (Université d'Angers). - Université d'Angers, 1979, 80 p.

Jean de Viguerie est l'initiateur des colloques de Fontevraud. Le deuxième colloque fut consacré à l'étude de la vocation à l'époque moderne et contemporaine. René Pillorget a fait une enquête dans les procès civils des XVI^e et XVII^e siècles qui peuvent éclairer la question de la liberté de la vocation. A partir des Chroniques des Récollets de Provence rédigées par l'archiviste provincial en 1676, Robert Sauzet analyse l'idéal de la vocation sous-jacent aux 155 notes biographiques conservées pour garder le souvenir de l'exemplarité des religieux en renom. Jean de Viguerie met en parallèle d'une part la haute idée que l'on se fait de la vocation sacerdotale et religieuse aux XVII^e et XVIII^e siècles (surtout après 1660) et d'autre part la réalité vécue (système bénéficial, autorité parentale qui contrarie ou au contraire exerce une contrainte, etc...). Dom Yves Chaussy évoque le recrutement et la vocation chez les Bénédictins de Saint Maur aux XVII^e et XVIII^e siècles. Xavier Lavagne d'Ortigue gauchissements et réussites dans la vocation prémontrée à l'époque des lumières. Et Raymond Darricau présente "l'affaire Lahitton", ce chanoine d'Aire et Dax qui au début du XX^e siècle - contre l'attrait pour le sacerdoce considéré comme exigence d'ordination - soulignait avec force l'importance de l'appel de l'évêque pour la vocation.

Ces communications sont autant de jalons historiques et sur plus de trois siècles manifestent la variété des vocations, la diversité des conceptions qui les sous-tendent, ainsi que différents aspects de la réalité vécue.

- Gérard LEFEUVRE. - La vocation sacerdotale dans le second concile du Vatican. - Paris, Téqui, 1978, 303 p.

Cette thèse, soutenue à la Grégorienne il y a bientôt dix ans, s'efforce d'analyser avec précision la doctrine conciliaire sur la vocation sacerdotale. Après avoir rappelé la controverse Branchereau-Lahitton (du début du siècle),

le code de droit canonique (1917), l'encyclique Ad catholici sacerdotii fastigium (1935) de Pie XI, la constitution Sedes Sapientiae (1956) de Pie XII, c'est un inventaire des réponses envoyées à la consultation antépréparatoire : réponses des Universités catholiques, des Congrégations romaines (celles du Saint-Office, de la S.C. des Religieux et surtout celle de la S.C. des séminaires et universités qui consacre tout un chapitre à "la vocation sacerdotale" qui affirme au point de vue théologique la réalité surnaturelle de la vocation). Quant aux futurs Pères du Concile, ils sont sensibles à la crise des vocations et mettent l'accent sur la rénovation intérieure du clergé en suggérant la nécessité de situer cet effort dans un approfondissement de l'ecclésiologie. Et les travaux de la commission préparatoire "de studiis et seminariis" (juin 1960-juillet 1962) aboutissent à élaborer une synthèse des documents pontificaux antérieurs sur la vocation et la formation sacerdotales. Le déroulement du concile et la conviction que tous ses travaux "devaient trouver leur unité dans l'exposé et l'approfondissement du mystère de l'Eglise" marquèrent le travail relatif à la formation des prêtres; la lettre apostolique Summi Dei Verbum (4 nov. 1963) de Paul VI conforte cette orientation.

En recourant aux sources, cet ouvrage est aussi intéressant au point de vue méthodologique : en confrontant ce qui a été dit au concile ou au sujet du concile avec ce qui a été dit par le concile, il est amené à faire quelques mises au point utiles dans la lourde question de l'interprétation de Vatican II.

- Jean-Pierre RIBAUT. - "Un miroir de la vie universitaire : la revue des Facultés catholiques de Lille (1879-1979)", in Ensemble d'écoles supérieures et de facultés catholiques. Revue trimestrielle, n° 4-décembre 1979, pp. 251-267.

C'est le bulletin de l'Institut catholique de Lille, comme témoin de la vie de la maison, qui est ici présenté. Après ses antécédents (bulletin de la Commission formée pour la création d'une université catholique dans le Nord de la France, puis publications diverses de la "Souscription pour la fondation de l'Université catholique de Lille"), paraît en octobre 1879 le Bulletin de l'Oeuvre des Facultés catholiques de Lille, dans lequel, outre les listes de souscription, on trouve des articles d'intérêt général, tandis que sont évoqués la construction des bâtiments, la constitution de la bibliothèque, ainsi que les événements marquants de la vie de l'institution, les travaux des professeurs, etc. Mais des périodiques spécialisés se développent bientôt pour les travaux scientifiques des professeurs. En 1905, le bulletin devient Les Facultés catholiques de Lille et s'ouvre une collection de Mémoires et travaux qui accueillera une cinquantaine d'ouvrages importants. Les deux guerres voient la création d'une feuille spéciale de nouvelles et de liaison. L'interruption de la seconde guerre mondiale amène à ouvrir en 1945 une "nouvelle série" du bulletin des Facultés catholiques de Lille. Parfois des devises témoignent de l'esprit des animateurs : aux origines et pendant 25 ans, c'est "Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?"; à partir de 1958, c'est "In fide ad scientiam". Ce travail apporte le résultat d'une masse importante d'information que le fichier systématique en cours de constitution permettra de mettre prochainement à la disposition des chercheurs.

A signaler, dans le même numéro, quelques réflexions de Gérard Mathon sur "Monseigneur Glorieux, l'historien et le théologien" (pp. 269-277) et un itinéraire de Jean-François Six par lui-même, "de Linselles [son bourg natal] à la découverte des incroyants" (pp. 285-289).

- dom Bernard BILLET. - La véritable identité des miraculées rencontrées par Emile Zola au cours de son voyage à Lourdes, 1892 (20 août - 1er septembre). - Tiré à part de "Tarbes et la Bigorre", Société académique des Hautes-Pyrénées, 1978, pp. 169-176.

La polémique suscitée par la publication du Lourdes de Zola provenait de la distorsion qui existe entre les affirmations du roman et la réalité des

faits. La comparaison du journal de Zola, désormais publié, et du roman, avec les documents conservés aux archives de la Grotte de Lourdes et celles du Bureau médical, est donc possible. Cette comparaison permet à l'A. "de faire toute la lumière non seulement sur la véritable identité de ces personnages, mais encore sur quelques-uns des procédés littéraires du grand romancier." Les archives permettent cette auscultation du passé.

- Mgr Paul POUPARD.- Un pape pour quoi faire ?- Paris, Editions Mazarine, 1980, 352 p.

Mgr Poupard a été un familier de Jean XXIII et de Paul VI. Le Vatican n'a plus de secret pour lui. D'une plume fervente il répond à la question qui lui a été posée entre les deux conclaves de 1978 : par un ouvrage qu'il a achevé dans l'été 1979. Pour avoir été rédigé rapidement, ce volume est néanmoins bien plus qu'un écrit de circonstance, c'est "un essai, nourri de tradition vivante et vécue". Trois parties : "L'héritage de l'Evangile et le poids de l'histoire" (Pierre en Palestine, à Rome, le pouvoir temporel au service de l'indépendance spirituelle, l'articulation concile-papauté). "Le pape, ce qu'il est et ce qu'il fait (l'élection du pape, la curie, les nouveaux secrétariats romains, la diplomatie pontificale). "Les papes en notre temps ou Dieu et la liberté" (de Pie XII à Jean-Paul II). Dans ce cadre, l'A. reprend toute la documentation qu'il a rassemblée depuis une vingtaine d'années. Et il cherche à faire comprendre l'institution qu'est la papauté. Au passage il cherche à faire aussi comprendre quelques aspects qui ont ces derniers temps défrayé la chronique. C'est ainsi que, retraçant les grandes étapes du dialogue du Vatican avec les pays de l'Est, il explique ce que signifie l'Ostpolitik; et il fait ainsi connaître l'actuel Secrétaire d'Etat. Il reprend la question de l'attitude de Pie XII durant la seconde guerre mondiale et défend sa mémoire contre les accusations, lancées contre lui après sa mort, pour son "silence" en face des crimes nazis. Puis, voici le cœur de Jean XXIII, palpitant de fraîcheur, et l'aggiornamento pour lequel il convoque le récent concile. Ensuite, c'est le service de l'Eglise assumé par "Paul VI dans la mêlée". Enfin : "Jean-Paul Ier, ou la vocation de Jean-Baptiste" et "Jean-Paul II, ou le pape du grand large".

Vaste fresque, d'où ne sont pas absentes quelques précieuses notations, sans -pour autant - que soient violés les secrets du Saint-Siège. Cet ouvrage, tonifiant, vient à son heure : ce n'est pas seulement le mystère de la papauté qu'il présente à grands traits, c'est - dans notre aujourd'hui - le vêtement humain de ce mystère de foi, qui est présenté avec sympathie et discernement.

Félicitations à :

Mgr Jean Briquet, vicaire général et archiviste diocésain de Périgueux, nommé chevalier de l'Ordre national du Mérite (J.O. du 24 décembre 1979).

Memento

Nous aurons une pensée et une prière particulières pour :

- l'abbé Adrien Loche, archiviste du diocèse de Valence depuis 1968 : né à Cliouclat le 16.03.1911, prêtre à Valence le 2.07.1936, curé successivement de cinq paroisses, aumônier à l'Ecole Fénélon à Paris de 1953 à 1968, aumônier de l'hospice de Rochetaillée à Saint-Uze (1968) d'où il prenait le chemin de Valence pour ses recherches sur les prêtres et les religieuses (cf. bulletin VI, 16-18 et 37), "il avait aussi accepté de bon cœur de classer les archives de l'évêché de Valence, mais il avait effectué ce travail dans son petit bureau de Rochetaillée et il n'était jamais venu en voir le résultat à l'évêché : plus de 700 paquets d'archives" (Semaine religieuse du diocèse de Valence, 1er décembre 1979). Décédé le 18 novembre 1979.

.../...

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social : 54 rue de Varenne - 75007 Paris - C.C.P. 32.228.84 La Source

Bulletin n° 13

SOMMAIRE

Janvier-mars 1980

	Pages
- Editorial, par Charles Molette	1
- Message pontifical adressé au 4e congrès national de l'Association des archivistes de l'Eglise de France	3
- A propos d'archives du Vatican conservées aux Archives nationales, par Brigitte WACHÉ	6
- Institutions nouvelles et archives, par Jean PASSICOS	20
- <u>Archives diocésaines</u>	
* Archives diocésaines de Toulouse, par M. MANIÈRE	23
* L'"inventaire après décès" d'un archevêque de Bourges,, manuscrit acquis par l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, par dom Jean-Marie BERLAND	25
- <u>Archives des religieux</u>	
* Les Archives générales des Servites de Marie, par Odir Jacques DIAS	26
* Chez les Frères Maristes, par André LANFREY	28
* Des Archives générales aux Archives provinciales des Religieuses de l'Assomption, par Sr Thérèse-Maylis	33
- <u>Bibliographie</u>	35

Index : Corrigenda

La seule correction signalée concerne, dans les noms de lieux :

Kermaria lire : (Morbihan) et non : (Côtes-du-Nord)

le nom de Kermaria est donc à supprimer dans l'énumération des localités du diocèse de Saint-Brieuc et au contraire à insérer dans l'énumération des localités du diocèse de Vannes.

Le Nezet, soeur Thérèse, historienne (et non archiviste) des Filles de Jésus de Kermaria.

Mahé, soeur Marguerite, archiviste des Filles de Jésus de Kermaria.

Memento (suite)

- le P. Pierre Touveneraud, archiviste de la curie généralice des Assomptionnistes depuis 1965 : né le 6.04.1926 à Bergerac, profession perpétuelle le 9.02.1948 à Layrac, prêtre le 17.02.1948 à Layrac, de 1953 à 1959 il prépare licence d'histoire (Université de Toulouse) et licence de théologie (Institut catholique de Toulouse) en même temps qu'il est professeur au grand séminaire; de 1959 à 1965, professeur au scolasticat de Lyon; à Rome, en même temps qu'archiviste, il était postulateur de la cause du P. d'Alzon, dont il préparait activement les célébrations du centenaire de la mort. Décédé le 11.12.1979.

- à signaler : un substantiel article de l'abbé Pierre Bizeau, archiviste diocésain de Chartres, sur son prédécesseur (cf.bulletin XII-3) "Yves Delaporte, chanoine de Chartres (18 décembre 1879-11 avril 1979)", dans le bulletin Notre-Dame de Chartres, n° de septembre 1979, pp. 18-21.

Avez-vous versé votre cotisation-abonnement : 40 F. au C.C.P. de l'Association ?